

Nationalité espagnole pour les Sahraouis
Madrid s'apprête à trancher, Rabat en alerte P4

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Jeudi 10 septembre 2026 / N° 1421 / PRIX 20 DA



Crédit automobile mourabaha à la BNA

Les conditions d'éligibilité et de remboursement précisées P16

Guichet unique, foncier industriel et ports

LE CHEF DE L'ÉTAT FIXE LE CAP

Le président de la République veut accélérer la transformation de l'environnement de l'investissement, à travers la mise en service du guichet unique, la numérisation des procédures et un recensement exhaustif du foncier industriel. P3



Trafic de cocaïne et blanchiment international

DUBAÏ, LE COFFRE-FORT DES NARCOTRAFIQUANTS

P4

Locales du 28 novembre

L'ANIE ORGANISE DES CONSULTATIONS ET FIXE LES CONDITIONS DE CANDIDATURE P2

Le gouvernement met sur la table l'amendement du Code pénal et l'indemnisation des sinistrés des incendies

Place à l'exécution !

Après les incendies, place aux mesures concrètes : le gouvernement accélère l'amendement du Code pénal et la prise en charge des sinistrés, engageant ainsi la mise en œuvre des orientations du chef de l'État. P2



LE GOUVERNEMENT MET SUR LA TABLE L'AMENDEMENT DU CODE PÉNAL ET L'INDEMNISATION DES SINISTRÉS DES INCENDIES.

Place à l'exécution !

Conformément aux récentes instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, l'amendement du Code pénal et la prise en charge des dommages causés par les récents incendies ayant touché certaines wilayas du pays, ont constitué les saillies de la réunion du Gouvernement d'hier.

PAR NOURREDINE B.

Ainsi, un communiqué des services du Premier ministre nous apprend que le chef de l'Exécutif national a présidé une réunion du Gouvernement consacrée au Code pénal, à la prise en charge des dommages causés par les récents incendies ayant touché certaines wilayas du pays, ainsi qu'au système numérisé et unifié pour la régulation et l'approvisionnement du marché national.

Sous la férule de Sifi Ghrieb, le Gouvernement a donc entamé sa réunion par l'examen d'un avant-projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant Code pénal, dont les dispositions ont été arrêtées à la lumière « des instructions de Monsieur le Président de la République données lors de la dernière réunion du Conseil des ministres, relatives à l'instauration de la peine de mort à l'encontre des auteurs et instigateurs d'incendies volontaires, avec l'application effective de cette peine

aux auteurs de ces crimes, ainsi qu'aux ravisseurs d'enfants et aux personnes qui leur infligent des sévices », rappelle le communiqué.

La même source a fait savoir qu'également, le conclave a eu à suivre des communications sur l'état d'avancement des opérations d'indemnisation des personnes sinistrées par les récents incendies, dont la mise en œuvre a débuté cette semaine conformément, toujours, aux instructions du Président de la République ; données lors du Conseil des ministres précité, note la même source.

Dans la même veine, la réunion a aussi abordé l'état de l'avancement de l'opération de réhabilitation des différentes infrastructures, installations et réseaux endommagés par les récents incendies.

A ce titre, il a été souligné la réhabilitation totale des réseaux vitaux touchés, notamment ceux de l'électricité, du gaz, de l'eau, de la téléphonie fixe et mobile et de l'Internet, ainsi que la réouverture de l'ensemble des routes qui ont été endommagées ou fermées en raison des incendies.



Et si le Gouvernement a fixé la date butoir pour l'indemnisation de l'ensemble des personnes sinistrées au 15 septembre courant, il reste que des commissions de recours ont été installées au niveau des Communes et daïras des wilayas touchées, à l'effet d'y statuer.

Par ailleurs et dans le cadre de la Stratégie nationale de transformation numérique (2025-2030), le Gouvernement a entendu un exposé sur le système numérisé et unifié pour la régulation et l'approvisionnement du marché national. Il faut savoir que ce mécanisme sera

à même de suivre, en temps réel, les niveaux des prix ainsi que la disponibilité des différents produits, « ce qui permettra d'intervenir immédiatement afin de réguler le marché national et de remédier à d'éventuels dysfonctionnements », a-t-on souligné. ■

Le président de la République reçoit Juraj Blahar, MAE slovaque slovaque



Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier, le ministre des Affaires étrangères et européennes de la République slovaque, M. Juraj Blahar, et la délégation l'accompagnant, a indiqué un communiqué de la présidence.

L'audience s'est déroulée en présence du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, du conseiller auprès du président de la République, chargé des affaires diplomatiques, M. Amar Abba, et de l'ambassadrice d'Algérie auprès de la République slovaque, Mme Habiba Derradji Kherrou, a précisé la même source.

LOCALES DU 28 NOVEMBRE

L'ANIE organise des consultations et fixe les conditions de candidature

PAR BOUALEM B.

A l'approche des élections des Assemblées populaires communales et de wilayas, fixées au 28 novembre, l'Autorité nationale indépendante des élections accélère ses préparatifs. Elle a multiplié les échanges avec les représentants des institutions et des formations politiques. Dans ce cadre, elle a publié les règles de candidature qui encadreront le scrutin des APC et des APW, avec un calendrier déjà bien établi et des exigences précises pour les listes.

Le président de l'ANIE, Saad Arous, a reçu hier successivement les secrétaires généraux du FLN et du RND ainsi que les présidents du Front El Moustakbal et du MSP, dans le cadre d'une série de consultations consacrées aux élections locales du 28 novembre. Ces rencontres, menées en présence de membres du Conseil de l'Autorité, traduisent la volonté de l'instance d'instaurer un dialogue direct avec les partis avant l'ouverture de la phase décisive de dépôt des dossiers. Pour les états-majors politiques, ce rendez-vous

arrive au moment où les structures locales sont déjà en train de se mettre en ordre de marche. Plusieurs partis ont d'ailleurs commencé à tenir leurs réunions internes pour arrêter leurs choix et mobiliser leurs militants en vue de la bataille des communes et des wilayas. L'ANIE a auparavant détaillé les conditions de candidature applicables au scrutin. Le texte rappelle que le candidat doit avoir au moins 23 ans le jour du vote, être de nationalité algérienne, être inscrit dans la circonscription concernée, être en règle avec le service national et ne pas avoir été condamné pénalement pour des faits incompatibles avec le mandat visé. Il précise également que la situation fiscale du postulant doit être régularisée, soit par le paiement des impôts dus, soit par l'absence de revenus imposables. Le dossier de candidature doit être collectif et comporter plusieurs pièces, dont la déclaration de liste, les justificatifs de nationalité, de résidence, de service national, de casier judiciaire, de régularité fiscale, les photos d'identité, le certificat de niveau d'instruction et le programme électoral.

L'Autorité insiste également sur les règles de composition des listes, qui doivent dépasser le nombre de sièges à pourvoir et respecter l'ordre fixé par la réglementation. Les nouvelles listes devront également intégrer un tiers de femmes, sauf dans les communes de moins de 20 000 habitants, et réserver la moitié des candidatures à des personnes de moins de 40 ans. Elles devront aussi compter au moins un tiers de candidats ayant un niveau universitaire. L'ANIE rappelle en outre que les listes qui ne remplissent pas le quota féminin peuvent solliciter une dérogation auprès de l'instance, sans que cela n'efface l'exigence de présence féminine sur la liste. Ces règles visent à donner un cadre plus lisible à la compétition électorale, tout en incitant les partis à présenter des équipes plus représentatives et mieux structurées. Elles dessinent également une campagne où l'organisation locale, la qualité des profils et le respect des délais seront déterminants pour la validation des candidatures. Ces précisions viennent clarifier le terrain pour les partis et les candidats indépendants. Elles

s'ajoutent aux autres mesures déjà engagées, comme la mise en place de coordinateurs de wilaya et communaux et la révision exceptionnelle des listes électorales. L'ensemble dessine un processus qui avance pas à pas, avec pour fil conducteur le respect des textes et l'organisation d'un scrutin transparent. Depuis le lancement du retrait des formulaires et du dossier de déclaration collective, l'activité est soutenue au niveau des délégations de wilaya de l'ANIE, où les formations politiques et les candidats indépendants viennent retirer les documents nécessaires. Cette opération s'effectue quotidiennement selon des horaires fixés par l'Autorité, dans le prolongement de la convocation du corps électoral. La séquence en cours montre une ANIE soucieuse d'anticiper, de cadrer et de baliser chaque étape d'un scrutin local qui s'annonce déterminant pour le renouvellement des APC et des APW. Entre consultations avec les partis, rappel des règles et ouverture du dépôt des dossiers, l'instance électorale met en place une mécanique de préparation déjà bien engagée. ■

B. B.

L'EXPRESS



Quotidien national
d'information édité par la
SARL ADRA COM
Adresse : Maison de la
presse Abdelkader Safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger

Redaction@lexpressquotidien.dz
www.lexpressquotidien.dz
Tél./Fax : 028 26 99 24
Service-pub@lexpressquotidien.dz

GÉRANT :
NOURDINE BRAHMI
DIRECTEUR HONORAIRE:
ZAHIR MEHDAOUI
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
RABAH YOUSSEF RABAH

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale de communication
d'Édition et de Publicité»
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77

Email : agence.rcgic@anep.com.dz
Programation.rcgic@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression:
Société d'Impression
d'Alger (SIA)
Diffusion:
Media Distribution

Les manuscrits, photographies ou
tout autre document et illustration
adressés ou remis à la Rédaction ne
sont pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'une réclamation.

GUICHET UNIQUE, FONCIER INDUSTRIEL ET PORTS

Le chef de l'État fixe le cap

Simplifier les démarches, libérer le foncier et fluidifier les échanges : le chef de l'État a donné de nouvelles instructions pour renforcer l'efficacité du dispositif d'investissement. La mise en service du guichet unique et la réorganisation des ports constituent les principales mesures annoncées.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, une réunion de travail consacrée à l'investissement et à la mise en place du guichet unique, a indiqué un communiqué de la présidence de la République. Selon le communiqué, le chef de l'État a « donné des instructions strictes pour sa mise en service effective à la fin du mois de septembre en cours ». Il a, parallèlement, ordonné le lancement immédiat d'une opération de recensement exhaustif du foncier industriel à travers le pays. Le guichet unique constitue ainsi l'un des principaux leviers retenus pour simplifier et accélérer les démarches des investisseurs. Sa mise en service effective doit permettre de renforcer la coordination entre les différentes administrations et de réduire les délais liés au traitement des projets d'investissement. Dans le même cadre, le président de la République a ordonné d'accélérer la numérisation de l'ensemble des opérations liées à l'investissement avec les secteurs concernés, notamment les services des impôts, des domaines et des douanes. Cette orientation vise à renforcer l'interconnexion entre les administrations et à réduire davantage les procédures administratives auxquelles sont confrontés les opérateurs économiques. Le chef de l'État a également insisté sur la nécessité de disposer d'une vision précise du foncier industriel disponible. Le lancement immédiat d'un recensement exhaustif à l'échelle nationale doit permettre d'établir un état des lieux actualisé et de mieux orienter les assiettes foncières vers les projets d'investissement. Dans un autre chapitre, le président de la République a ordonné la réorganisation des ports et leur spécialisation, dans le but d'améliorer leur fonctionnement et de fluidifier les opérations qui y sont effectuées.



Dans ce cadre, le port de Mostaganem a été affecté exclusivement aux opérations d'importation effectuées par les entreprises et sociétés publiques. Cette décision s'inscrit dans une démarche visant à mieux répartir les activités portuaires et à améliorer la prise en charge des opérations commerciales. À travers ces différentes orientations, le chef de l'État entend donner davantage d'efficacité à l'appareil administratif et économique chargé d'accompagner l'investissement. La mise en service du guichet unique, la numérisation des procédures, l'identification du foncier industriel et la spécialisation des infrastructures portuaires constituent ainsi plusieurs axes de la réforme enga-

gée pour améliorer le climat des affaires. La réunion s'est déroulée en présence du Premier ministre, du secrétaire général de la présidence de la République, du ministre des Finances, du conseiller du président de la République chargé de la Direction générale de la communication, du ministre de l'Industrie, du ministre du Travail et des Affaires sociales, du ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, de la ministre du Commerce intérieur, de la Haut-Commissaire à la numérisation, du directeur général des Douanes ainsi que du directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement.

Y. R.

LE PROJET FERROVIAIRE DU PHOSPHATE AVANCE À GRANDS PAS

174 km achevés

PAR MAHREZ Z.

Après la mise en service de la ligne ferroviaire de l'Ouest destinée au transport du minerai de fer de Gara Djebilet vers Béchar, l'Algérie poursuit le déploiement de son réseau ferroviaire minier avec un autre chantier d'envergure à l'Est du pays. Cette infrastructure, destinée à accompagner le développement du projet intégré des phosphates de Bled El Hadba, dans la wilaya de Tébessa, et à relier les zones minières au port d'Annaba sur une distance de 422 kilomètres, connaît des avancées notables, selon l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (Anesrif). La ligne minière Est devrait constituer l'ossature logistique d'une chaîne industrielle appelée à transformer les ressources phosphatières nationales et à leur apporter une plus forte valeur ajoutée, notamment à l'exportation. Les opérations se poursuivent sur plusieurs fronts, allant de l'aménagement de la plateforme ferroviaire à la réalisation des ouvrages d'art, en passant par la pose des rails et l'équipement des différentes installations. De nouvelles images aériennes diffusées

par l'Anesrif illustrent l'avancement des travaux sur cet axe stratégique. La diffusion de ces images coïncide avec la tenue, cette semaine, d'une réunion consacrée à l'état d'avancement du projet. Une visite de terrain a ensuite été effectuée par les responsables de l'Anesrif, accompagnés notamment du président-directeur général de Cosider Travaux publics, ainsi que des représentants des entreprises chinoises et nationales chargées de la réalisation, indique un communiqué de l'Anesrif. Les équipes se sont notamment rendues sur les chantiers du tronçon Bouchegouf-Dréa, long de 121 kilomètres, et de la section Annaba-Bouchegouf, sur 54 kilomètres. Au niveau de cette dernière, des instructions ont été données aux entreprises de réalisation afin d'intensifier les efforts et d'achever les travaux restants dans les délais impartis, ajoute la même source. Quelque 174 kilomètres de la ligne sont désormais achevés, tandis que la pose des rails a atteint 224 kilomètres sur les 227 kilomètres prévus pour cette phase. Des essais techniques sur un tronçon de 127 kilomètres sont programmés pour le début du mois prochain. La ligne minière Est traverse cinq wilayas et constitue un axe logistique

structurant pour l'exploitation des gisements de phosphate de Bled El Hadba et de Djebel El Onk. Elle doit assurer la liaison entre les zones d'extraction, les installations de transformation et les infrastructures portuaires d'Annaba. Le projet ferroviaire comprend notamment la modernisation et le dédoublement du tronçon Djebel El Onk-Oued Kebrit sur environ 151 kilomètres, ainsi que le raccordement ferroviaire de Bled El Hadba sur 23 kilomètres. Au total, 32 ouvrages spéciaux d'intersection entre la voie ferrée et le réseau routier ont déjà été réalisés. Sur la partie centrale de la ligne, les travaux se poursuivent notamment sur le tronçon Bouchegouf-Dréa, où la section Bouchegouf-Aïn Seymour, longue de 72 kilomètres, concentre une partie importante des efforts en raison du nombre élevé d'ouvrages d'art. L'Anesrif fait également état de la poursuite des travaux d'aménagement des gares et des autres installations nécessaires à l'exploitation de la ligne. L'objectif fixé est une livraison au début de 2027. À terme, cette infrastructure permettra d'assurer l'acheminement régulier des produits miniers et industriels vers les installations portuaires d'Annaba. ■

Éditorial

L'EXPRESS

DISCIPLINE BUDGÉTAIRE

PAR MAHDI B.

Le projet de loi de finances 2027 devrait être aussi efficace en matière d'encouragement aux investissements publics créateurs de richesse que de catalyseur à la poursuite de la relance économique, adossée à une politique sociale en harmonie avec les grandes orientations sociales du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. En fait, c'est la rentrée et c'est le moment des grandes manœuvres économiques, sociales et financières du côté du gouvernement, qui prépare actuellement, au niveau de ses différents départements ministériels, le projet de loi de finances 2027. Quoi qu'il en soit, deux faits seront présents dans la confection de cette loi de finances 2027 : rigueur et austérité budgétaire, sans que cela ne soit une prime pour des arbitrages sociaux difficiles et douloureux. Nous ne sommes pas, heureusement, dans un scénario où il faut serrer la ceinture et toucher aux acquis et aux fondamentaux d'une politique sociale qui a apporté aisance financière et satisfaction du front social, mais il faut quand même rester, comme on dit, « près de ses sous ». L'orientation contenue dans cette lettre de cadrage est claire, et il s'agit de rester vigilant quant aux effets des perturbations que pourrait provoquer sur l'économie nationale toute baisse ou hausse des prix sur les marchés internationaux. En clair, cette situation impose une vigilance accrue et une capacité d'adaptation rapide aux mutations globales, en conciliant la préservation du pouvoir d'achat avec le maintien d'un investissement public soutenu et une trajectoire crédible de maîtrise des finances publiques, dans un environnement où les marges de manœuvre budgétaires sont réduites. Pour autant, le curseur des pouvoirs publics sera pointé, en dépit de cette vigilance financière et budgétaire, vers la poursuite des efforts soutenus de consolidation des acquis en matière de diversification de l'économie et de protection sociale, conformément aux engagements des pouvoirs publics. Décryptée, cette trajectoire financière que vont adopter les pouvoirs publics pour le projet de loi de finances 2027 consistera à poursuivre l'effort public mis en place ces dernières années en matière de promotion de l'investissement, de parachèvement des grands projets structurants, de diversification de l'activité économique et d'augmentation des exportations hors hydrocarbures, ainsi que de promotion du capital humain, dans une perspective de croissance inclusive et dynamique. Plus concrètement, le ton sera donc donné aux gestionnaires publics, notamment les ministères et les wilayas, sur la nécessité de procéder à des économies majeures et de préserver le moindre centime. Et, dans un tel contexte économique et financier, il est indispensable d'inscrire l'action budgétaire de l'État dans une logique de responsabilité et de performance, avec une gestion plus rigoureuse des deniers publics, fondée sur une rationalisation efficace de la dépense publique, indique-t-on au ministère des Finances. Les orientations du ministère des Finances sont claires à ce niveau : « Le niveau des dépenses publiques devra être guidé par la soutenabilité budgétaire à moyen terme et la nature limitée des recettes, qui nous dicte dès lors plus de vigilance dans nos prévisions de dépenses. » « Ainsi, toute proposition budgétaire devra être conçue dans une logique de performance, où l'efficacité prime sur le volume des moyens à solliciter », explique-t-on au ministère des Finances. Il faut donc garantir que chaque dinar contribue effectivement à la réalisation des politiques publiques, des objectifs de développement sectoriel et à l'amélioration du service rendu aux citoyens, tout en préservant les équilibres budgétaires. Dès lors, on devine aisément les priorités budgétaires de l'État pour 2027, avec, d'une part, une accélération sur fond de consolidation de la dynamique de croissance économique, la garantie de la souveraineté alimentaire nationale et de la sécurité hydrique, outre le maintien du développement du capital humain et l'amélioration de la qualité de vie, la réduction des disparités régionales et la promotion des zones les moins développées. Et là, il y a le volet social, qui n'est pas à négliger, avec les projets d'habitat, notamment l'accès des citoyens au logement, les constructions scolaires et les infrastructures de santé, ainsi que la préservation du pouvoir d'achat du citoyen. Nous sommes donc dans une logique qui impose à la prochaine loi de finances des objectifs de préservation du pouvoir d'achat et de maintien d'un niveau d'investissement public soutenu, conforme à la nécessité de conserver une trajectoire solide de maîtrise des finances publiques. Et là, il faut juste rappeler que, lors de la présentation en Conseil des ministres du projet de loi de finances pour 2026, le président Tebboune avait émis plusieurs recommandations qu'il est utile ici de rappeler. Il avait d'abord exigé que le projet de loi de finances ne comporte aucune mesure susceptible de peser sur le pouvoir d'achat des citoyens. Il avait également demandé au gouvernement de tracer une politique financière claire afin de garantir la continuité des flux d'investissements et leur exécution, ainsi que la sauvegarde des grands équilibres financiers et le maintien des transferts sociaux. Enfin, il avait insisté sur la lutte contre la fraude fiscale. Il faut également rappeler que le PLF 2026 établit les dépenses de l'État à 136 milliards de dollars, soit 17 636 milliards de dinars.

Abou Dhabi, le pyromane des crises

Les Émirats arabes unis renforcent leur influence dans plusieurs foyers de crise au Moyen-Orient et en Afrique, en privilégiant les interventions indirectes et le recours à des relais locaux. C'est l'analyse développée par le média britannique Middle East Eye dans une tribune signée par l'analyste David Hearst. Selon l'auteur, Abou Dhabi s'est progressivement imposé comme un acteur important dans la gestion des crises régionales, en combinant moyens financiers, réseaux d'alliés, capacités aériennes et soutien à différents acteurs locaux. Une stratégie qui lui permet d'intervenir sans nécessairement engager directement d'importants contingents militaires. Dans sa tribune, David Hearst accuse les Émirats de contribuer à « normaliser un état de guerre permanent au Moyen-Orient ». Il présente Abou Dhabi comme un « acteur du chaos », dont l'influence repose largement sur des moyens indirects et sur une présence durable dans les zones de conflit. L'analyse identifie plusieurs instruments utilisés par les Émirats pour peser sur les conflits. Il s'agit notamment du soutien logistique aérien, de la fourniture d'équipements militaires à des groupes alliés et du recours à des acteurs non étatiques considérés comme des relais de leur politique étrangère. Cette méthode permettrait à Abou Dhabi de conserver une capacité d'action importante tout en limitant son exposition directe sur le terrain. Le soutien financier et matériel apporté à des acteurs locaux constitue ainsi, selon l'auteur, l'un des principaux fondements de cette politique d'influence. Le Yémen et le Soudan figurent parmi les principaux exemples cités dans la tribune. David Hearst estime que l'implication émiratie dans ces dossiers a contribué à alimenter ou à prolonger les situations de conflit et d'instabilité. L'influence d'Abou Dhabi ne se limiterait toutefois pas au domaine militaire. La tribune insiste également sur l'utilisation des ressources financières émiraties pour développer une présence internationale dans plusieurs secteurs, notamment l'économie, le sport et la culture. Pour David Hearst, cette stratégie permet aux Émirats de convertir leur puissance financière en influence politique et diplomatique. Le pays cherche ainsi à accroître son poids sur la scène internationale, sans que celui-ci soit directement proportionnel à sa superficie ou à sa population. Cette combinaison d'investissements, de réseaux diplomatiques, de soutien à des acteurs locaux et d'interventions indirectes permettrait à Abou Dhabi de disposer de relais dans plusieurs régions stratégiques. L'auteur de la tribune élargit également ses critiques à la politique des Émirats à l'égard de l'entité sioniste. Il accuse Abou Dhabi d'être « complice de crimes de guerre » en maintenant son alliance avec Israël alors que, selon lui, un génocide est en cours à Gaza et en Cisjordanie occupée. Au-delà des différents théâtres de crise, David Hearst voit donc dans la politique émiratie une stratégie globale : utiliser la puissance financière, les alliances locales et les moyens indirects pour accroître durablement l'influence d'Abou Dhabi. Une méthode qui, selon cette analyse, permet aux Émirats arabes unis de peser sur plusieurs conflits régionaux et africains tout en maintenant une certaine distance avec les opérations menées directement sur le terrain.

N. T.

NATIONALITÉ ESPAGNOLE POUR LES SAHRAOUI

Madrid s'apprête à trancher, Rabat en alerte

Le Congrès des députés espagnol doit se prononcer, aujourd'hui, sur une proposition de loi visant à accorder la nationalité espagnole aux Sahraouis et à leurs descendants nés dans l'ancienne colonie espagnole avant le 11 août 1976. Un texte qui intervient dans un contexte particulièrement tendu entre Madrid et Rabat, marqué notamment par la crise migratoire de Ceuta.

PAR NASSIM TERKI

Le vote attendu au Congrès des députés espagnol pourrait raviver les tensions entre l'Espagne et le Maroc. Les parlementaires doivent examiner une proposition de loi portée par le parti de gauche radicale Sumar et visant à faciliter l'accès à la nationalité espagnole pour les Sahraouis et leurs descendants nés dans l'ancienne province espagnole du Sahara occidental avant le 11 août 1976. Le texte a pu franchir l'étape de la commission de la Justice grâce notamment au soutien des députés du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), la formation du chef du gouvernement, Pedro Sánchez. Leur position sera donc déterminante lors du vote en séance plénière. Selon le média espagnol The Objective, citant des sources proches du PSOE, les députés socialistes devraient voter en faveur de la proposition. Une position qui revêt une importance particulière compte tenu de l'état des relations entre Madrid et Rabat. L'adoption de cette proposition permettrait à des centaines de milliers de Sahraouis vivant en Espagne, mais également à des Sahraouis établis dans les camps de réfugiés de Tin-



douf et à leurs descendants, de demander la nationalité espagnole sous certaines conditions. Le texte reconnaît ainsi une situation historique liée à la période durant laquelle le Sahara occidental était sous administration espagnole. Il repose notamment sur la possibilité, pour les demandeurs, de démontrer qu'ils sont nés dans l'ancienne province espagnole avant le 11 août 1976, date retenue par la proposition. Les personnes concernées pourraient présenter tout document officiel attestant de leur naissance avant cette date. Elles pourraient également produire un document d'inscription au recensement établi dans le cadre du référendum d'auto-

détermination du Sahara occidental et authentifié par les Nations unies, selon The Objective. Cette perspective est évidemment mal accueillie par Rabat. Le Maroc revendique en effet la souveraineté sur le Sahara occidental et considère les Sahraouis comme des ressortissants marocains. La reconnaissance, par la législation espagnole, d'un statut spécifique lié à leur histoire et à leur origine sahraouie constitue donc un sujet particulièrement sensible pour les autorités marocaines. Le soutien initial des socialistes à la proposition de loi ne garantit toutefois pas, selon The Objective, qu'ils voteront tous en sa faveur lors de son examen par l'ensemble

du Congrès. Le média espagnol évoque la possibilité d'une abstention ou d'un changement de position de certains députés socialistes, en raison notamment des relations diplomatiques entre le gouvernement de Pedro Sánchez et Rabat. Cette prudence intervient dans le sillage de la crise migratoire de Ceuta. La vague migratoire qui avait touché l'enclave espagnole les 17 et 18 mai était survenue une semaine après le déblocage de la proposition de loi au sein de la commission de la Justice, avec le soutien du PSOE. En Espagne, notamment à Ceuta, la responsabilité du Maroc dans l'afflux massif de migrants avait rapidement été mise en cause.

Pedro Sánchez avait pourtant adopté une position prudente à l'égard du royaume marocain, avant que des éléments issus des investigations espagnoles ne viennent renforcer les accusations visant les autorités marocaines. Le dossier de Ceuta a également pris une dimension judiciaire. L'Audiencia Nacional, la haute juridiction pénale espagnole, s'est déclarée compétente pour enquêter sur les événements tragiques liés à cette crise migratoire. Dans son analyse, la juge María Tardón s'est notamment appuyée sur un rapport du Centre national de l'immigration et des frontières (CENIF) consacré au déroulement des événements. ■

TRAFIC DE COCAÏNE ET BLANCHIMENT INTERNATIONAL

Dubaï, le coffre-fort des narcotrafiquants

Un réseau international de blanchiment d'argent, présenté par les enquêteurs espagnols comme une véritable « banque de la drogue », a été démantelé à l'issue d'une vaste opération menée en Espagne et dans plusieurs autres pays. Selon la police espagnole, cette structure, liée à ce qui est surnommé la « Banque de Dubaï », fournissait des services financiers à certains des principaux trafiquants de cocaïne opérant en Europe. L'opération a permis l'arrestation de 21 personnes, dont 14 en Espagne et sept dans d'autres pays. Douze autres suspects sont toujours recherchés. Les enquêteurs ont par ailleurs identifié des avoirs d'une valeur globale estimée à près de 20 millions d'euros. Le réseau aurait joué un rôle central dans le financement et la circulation des revenus issus du trafic international de cocaïne. Ses membres

étaient notamment chargés de transférer des fonds d'un pays à l'autre en dehors des circuits bancaires traditionnels. Les enquêteurs ont également établi que les cryptomonnaies étaient utilisées pour effectuer et régler certaines opérations. L'enquête, coordonnée par le parquet spécial antidrogue de l'Audience nationale espagnole, a ciblé plusieurs individus considérés comme des acteurs importants du trafic international de cocaïne. Parmi eux figure un homme connu sous le nom de « El Tigre », présenté comme l'un des responsables de la structure. D'autres personnes liées au crime organisé auraient également participé aux activités du réseau depuis Dubaï. Pour les enquêteurs espagnols, le rôle de cette organisation dépassait largement le simple blanchiment des revenus de la drogue. Elle aurait également contribué au finance-

ment des cargaisons de cocaïne et à l'organisation de leur acheminement entre différents pays. « Sans ce financement, il n'aurait pas été possible de transporter ces cargaisons d'un pays à l'autre et le trafic de drogue n'aurait pas atteint une telle ampleur », a expliqué Encarna Ortega, cheffe des inspecteurs chargés de la lutte contre le blanchiment d'argent.

L'affaire du navire « Nehir » à l'origine de l'enquête

Les investigations remontent notamment à 2021, après la saisie de 1,84 tonne de cocaïne à bord du navire « Nehir ». Selon les enquêteurs espagnols, le bateau aurait ensuite été volontairement coulé dans le port de Gijón, dans le nord de l'Espagne, afin de faire disparaître les traces d'une autre cargaison de 1,65 tonne de cocaïne. Cette affaire a permis aux

enquêteurs de remonter progressivement vers les circuits financiers utilisés par les organisations de trafiquants. L'argent était déplacé à l'international en dehors du système bancaire classique, tandis que les cryptomonnaies constituaient un autre moyen d'effectuer certaines transactions.

Plus de 17 millions d'euros d'avoirs saisis

L'opération a également porté sur le patrimoine accumulé par les membres présumés du réseau. Les autorités ont procédé au gel ou à la saisie de 121 comptes bancaires contenant au total 2,3 millions d'euros. Quarante-huit biens immobiliers, dont la valeur dépasse 14 millions d'euros, ont également été identifiés. À cela s'ajoutent des véhicules de luxe évalués à plus de 1,6 million d'euros, ainsi que

d'autres avoirs. Au total, les biens identifiés dans le cadre de l'opération atteignent près de 20 millions d'euros. L'enquête met une nouvelle fois en évidence le rôle attribué à Dubaï dans les circuits financiers utilisés par certaines organisations criminelles liées au trafic de stupéfiants. Selon les autorités espagnoles, la ville aurait servi de base opérationnelle pour centraliser les revenus provenant du trafic de drogue, mais également de centre de coordination pour les opérations logistiques menées avec des réseaux maritimes. Le démantèlement de cette structure montre surtout que les grandes organisations de trafic de cocaïne ne reposent pas uniquement sur les réseaux chargés du transport des stupéfiants. Elles disposent également de structures financières capables de déplacer, de dissimuler et de réinjecter les bénéfices du trafic à l'échelle internationale.

N. T.

DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE NATIONALE
DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLECréation d'un Centre national
de recherche en IA

L'Algérie franchit une nouvelle étape dans le déploiement de sa stratégie nationale de l'Intelligence artificielle (IA). Un centre de recherche, cinq commissions et la formation de 50 000 spécialistes d'ici 2030 ont été annoncés à l'issue d'une réunion interministérielle tenue au siège du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

PAR MERIEM K.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, suit le déploiement du plan national dédié au développement de l'intelligence artificielle (IA). Il a présidé, hier, la deuxième réunion de coordination sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'IA, en présence de représentants des ministères concernés. Cette rencontre s'est soldée par l'installation officielle de cinq commissions thématiques autour des principaux axes de la Stratégie nationale d'IA.

Il s'agit en effet de la commission des données et des infrastructures, qui aura pour mission de constituer les bases de données souveraines nécessaires et d'assurer le déploiement d'équipements informatiques à très haute performance, indispensables au calcul et au traitement massif. Concernant la commission du financement, elle sera chargée d'identifier, de mobiliser et de gérer les ressources financières nécessaires pour soutenir la recherche, l'innovation et l'écosystème des projets d'IA. Quant à celle des grands modèles de langage (LLM), orientée vers la souveraineté technologique et linguistique, ce groupe travaillera au développement de modèles génératifs locaux. Sur le volet des ressources humaines, deux commissions ont été installées, ce qui témoigne de l'importance qu'accordent les autorités publiques au développement des compétences. Il s'agit de la commission du doctorat en IA et de la commission de la formation continue dans le même domaine. La première est censée structurer des parcours de recherche de niveau Doctorat (Bac +8). Ce nouveau parcours, déployé en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche, a pour objectif de former la future élite de chercheurs et d'experts dans les domaines de la science des données et de l'intelligence artificielle générative, désormais considérés comme



des leviers essentiels de l'innovation. Quant à la seconde, conçue pour répondre aux besoins immédiats du marché du travail, elle élaborera des programmes de mise à niveau et de renforcement des compétences pour les professionnels et cadres déjà en poste.

En outre, « la création d'un Centre national de recherche en IA et en données a été actée », ajoute la même source. Cette nouvelle institution scientifique, entièrement consacrée à l'IA, rassemblera des chercheurs, ingénieurs et experts pour mener des travaux de recherche, développer de nouvelles technologies et concevoir des solutions basées sur l'IA adaptées aux besoins du pays.

Dans le domaine du développement de solutions technologiques basées sur l'IA, « il a été programmé, à court terme, la réalisation d'un système de gestion fiscale basé sur l'IA » et « la création d'un système algérien multisectoriel pour la généralisation de l'utilisation des outils d'IA ».

Pour le ministre, le développement des utilisations de l'intelligence artificielle, particulièrement dans les domaines de l'enseignement, de l'économie et de l'industrie, est devenu une nécessité afin de se mettre au diapason des avancées réalisées, notamment dans le contexte de la dynamique que connaît l'Algérie actuellement. Pour lui, l'intelligence artificielle n'est pas une option pour le pays, mais un « impératif stratégique de souveraineté et de compétitivité ».

À ce titre, il a été décidé de « former 50 000 spécialistes en IA à l'horizon 2030 ». Des projets de recherche doivent également être préparés dans le cadre des Programmes nationaux de recherche (PNR), en fonction des priorités nationales. Ces projets visent à encourager l'innovation et à ancrer l'IA dans les politiques publiques et économiques du pays.

Pour rappel, M. Baddari avait présidé, le 5 août dernier, la première

réunion de coordination sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'IA, sanctionnée par « la mise en place d'une commission conjointe de suivi chargée de veiller à la mise en œuvre des étapes de la feuille de route, suivant un échéancier, en vue de concrétiser la transformation vers une administration publique moderne et intelligente ».

La feuille de route prévoit le développement de modèles d'intelligence artificielle souverains et open source. Elle comprend également le renforcement des capacités nationales de calcul grâce à des centres de données haute performance, destinés à permettre aux chercheurs et aux start-up de développer et d'entraîner localement leurs modèles d'intelligence artificielle. La stratégie prévoit aussi que le stockage et le traitement des données administratives et publiques soient assurés au sein de data centers nationaux hautement sécurisés, dans une logique de souveraineté numérique. ■

MDN

Reddition d'un
terroriste et
arrestation de
7 éléments
de soutien
aux groupes
terroristes

Un terroriste s'est rendu aux autorités militaires de Bordj Badji Mokhtar et sept (7) éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés dans différentes opérations menées par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), durant la période allant du 2 au 8 septembre en cours, à travers le territoire national, a indiqué hier un bilan opérationnel de l'ANP.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, « le terroriste dénommé « B.D », dit alias Ali s'est rendu aux autorités militaires de Bordj Badji Mokhtar en 6e Région militaire, en sa possession deux fusils semi automatiques de type Simonov, une quantité de munitions et d'autres effets, tandis que des détachements de l'ANP ont arrêté 7 éléments de soutien aux groupes terroristes dans différentes opérations ».

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et « en continuité des efforts déployés afin de contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité, 35 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 3 quintaux et 29 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 210.986 comprimés psychotropes ont été saisis, et ce, lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires », ajoute le communiqué.

A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Salah et Illizi, « des détachements de l'ANP ont arrêté 288 individus et saisi 29 véhicules, 268 groupes électrogènes, 136 marteaux piqueurs et des quantités de mélange d'or brut et de pierres, ainsi que d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite ».

De même, « 15 autres individus ont été appréhendés et un (1) pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, 10 fusils de chasse, 39.570 litres de carburants et 19 tonnes de denrées alimentaires, destinés à la contrebande, ont été saisis, et ce, lors d'opérations distinctes ».

Par ailleurs, les Garde-côtes ont mis en échec, sur les côtes nationales, « des tentatives d'émigration clandestine et procédé au sauvetage de 330 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 658 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national », conclut le communiqué.

RENTREE SCOLAIRE 2026/2027

Ouverture des demandes de transferts
des élèves ce dimanche

Le ministère de l'Education nationale a annoncé, hier dans un communiqué, que les demandes de transfert des élèves d'un établissement d'éducation et d'enseignement à un autre, au titre de l'année scolaire 2026-2027, seront accessibles à partir de ce dimanche via l'espace dédié aux parents sur le système d'information du secteur. « Le parent ou le tuteur légal introduit la demande de transfert en ligne via son compte sur l'espace parents, accessible à partir du Portail national des services numérique (Dzair Digi-

tal Services), en utilisant la technique de l'authentification unique (SSO) via le lien <https://dzds.dz> », précise le communiqué. Il est également possible de « soumettre la demande via le lien : <https://awlyaa.education.dz> », ajoute la même source.

Le directeur de l'établissement d'accueil « examine les demandes de transfert par voie électronique et émet son avis via son compte sur le système d'information du secteur, dans un délai ne dépassant pas quarante-huit (48) heures à compter de

la date d'introduction de la demande de transfert ».

Le parent ou le tuteur légal sera « notifié de l'avis du directeur de l'établissement d'accueil, par l'acceptation ou le refus, via son compte sur l'espace parents ».

Concernant les demandes de transfert acceptées avant la rentrée scolaire, « l'élève rejoint l'établissement d'accueil à partir de la date de rentrée des élèves fixée pour l'année scolaire 2026-2027, après la notification de son parent ou de son tuteur légal de l'acceptation

de la demande ». Pour les demandes de transfert acceptées après la rentrée scolaire, « l'élève est tenu de rejoindre l'établissement d'accueil dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures, à compter de la date à laquelle son parent ou son tuteur légal a été notifié de l'acceptation de la demande de transfert ».

Le ministère a souligné que « tout transfert effectué en dehors du système d'information du secteur de l'Education nationale est considéré comme nul et non avenu ».

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Lancement prochain du portail numérique **PAPP BOX**

Le ministère de l'Industrie pharmaceutique prévoit le lancement du portail numérique d'accès aux produits pharmaceutiques, en tant qu'outil de planification industrielle et sanitaire et de régulation du marché, à même de soutenir la production locale, selon l'APS.



Le projet de ce portail, baptisé PAPP BOX, a été présenté, mardi à Alger, en présence du ministre de l'Industrie pharmaceutique, Ouacim Kouidri, du Directeur général de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP), Cherif Delih, ainsi que de responsables d'entreprises du secteur et de représentants d'organisations patronales, de l'Union nationale des opérateurs de la pharmacie (UNOP), du Syndicat national des pharmaciens d'officine (SNAPO) et du Conseil national de l'ordre des pharmaciens d'Algérie (CNOP-Algérie). Dans une allocution prononcée à cette occasion, M.

Kouidri a indiqué que ce «projet structurant» s'inscrit dans le cadre de la démarche engagée par l'Algérie pour moderniser son système réglementaire et rationaliser l'accès au marché national des médicaments, «en concrétisation de la vision stratégique du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à consacrer la souveraineté sanitaire de notre pays». Le ministre a ajouté que ce projet «intervient dans le prolongement des travaux engagés par le ministère dans le domaine de la régulation du marché pharmaceutique», soulignant «qu'après avoir œuvré au renforcement des capacités nationales de production, il est désormais temps de parachever cette démarche par un outil numérique per-

mettant d'organiser l'accès au marché national». Après avoir rappelé les «avancées importantes» réalisées par l'Algérie ces dernières années en matière de renforcement de sa sécurité en matière de médicaments, le ministre a précisé que ce projet de portail constitue «une étape supplémentaire dans le développement de l'industrie pharmaceutique nationale et le renforcement de la pérennité de la production, à travers des mesures réglementaires modernes et efficaces, adaptées aux orientations visant à augmenter davantage l'autonomie dans le domaine du médicament et à consolider les fondements de la sécurité sanitaire».

R.E.

34E ÉDITION DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE DAKAR

L'Algérie au rendez-vous

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations annonce, mardi dans un communiqué, l'ouverture des inscriptions pour les entreprises et sociétés algériennes productrices et exportatrices souhaitant participer à la 34e édition de la Foire internationale de Dakar (FIDAK), prévue du 10 au 16 décembre prochain. Renforcer la présence du produit algérien sur les marchés africains La participation des entreprises algériennes à cet

événement s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'Etat visant à promouvoir les exportations, à diversifier les marchés extérieurs et à renforcer la présence du produit algérien sur les marchés africains, ajoute le communiqué. A cet effet, le ministère invite les entreprises et opérateurs économiques algériens souhaitant participer, notamment ceux activant dans les secteurs des industries agroalimentaires et agricoles, des industries de différents types, des matériaux de construction et des équipements, des énergies renouvelables,

ainsi que des services et du conseil, à s'inscrire via le lien électronique dédié : https://www.mcepe.gov.dz/foire_fidak. Le ministère a rappelé dans son communiqué que la FIDAK compte parmi les manifestations économiques et commerciales les plus en vue de la région d'Afrique de l'Ouest, et se veut également un espace important pour la promotion des produits et services, ainsi que pour l'établissement de relations et de partenariats commerciaux avec les différents opérateurs économiques de la région.

TRAVAUX PUBLICS

Djellaoui **reçoit** une délégation nigérienne

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, M. Abdelkader Djellaoui, a reçu, hier, une délégation du secteur nigérien de l'Équipement et des Infrastructures, au terme de la visite de travail qu'elle a effectuée en Algérie, dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale et de l'échange d'expertises. La rencontre s'est tenue au siège du ministère, en présence de ses cadres centraux, ainsi que des Directeurs généraux du Laboratoire central des travaux publics (LCTP) et de l'Organisme

national de contrôle technique des travaux publics (CTTP), indique un communiqué du ministère, selon l'APS. La rencontre a été l'occasion de présenter le bilan de la visite de travail qui a permis à la délégation nigérienne, à travers une série de visites de terrain et de rencontres techniques, de prendre connaissance de l'expertise et des capacités nationales dont disposent les établissements et laboratoires spécialisés relevant du secteur, en sus de plusieurs projets et ouvrages d'envergure.

Dans ce cadre, la visite du projet de la route reliant le Complexe olympique du 5 Juillet à Khraïcia a permis à la délégation nigérienne de constater sur le terrain les capacités techniques et les compétences dont dispose l'Algérie en matière de réalisation des ouvrages et des infrastructures. La délégation a également effectué des visites à l'École supérieure de management des travaux publics (ESMTP), au LCTP, au CTTP, ainsi qu'à plusieurs projets stratégiques réalisés. Ces consultations ont abouti à un accord sur des mesures pratiques visant le transfert d'exp-

tises dans les domaines du contrôle technique, des études, des essais de laboratoire, de la formation et de la qualification. De son côté, la délégation nigérienne, conduite par le Secrétaire général du ministère de l'Équipement et des Infrastructures, M. Abdoulaye Ouma Ahmet, s'est félicitée du déroulement de la visite, saluant les opportunités offertes pour découvrir les potentialités nationales en matière de formation et de réalisation de projets et d'infrastructures.

R.E.

Coopération euro-méditerranéenne

Le CNESE examine le Nouveau Pacte pour la Méditerranée

Le président du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Mohamed Boukhari, a présidé, mardi, en sa qualité de président de l'Union des Conseils économiques et sociaux arabes et des institutions similaires, une conférence arabe consacrée à l'examen du Nouveau Pacte pour la Méditerranée, organisée par visioconférence, indique un communiqué du Conseil.

Ont pris part à cette conférence, qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'action de l'Union pour l'année 2026, les présidents et représentants des Conseils économiques et sociaux arabes et des institutions similaires des pays membres, ainsi que des représentants de l'Organisation arabe du travail (OAT), des experts et des universitaires, qui ont enrichi le débat sur la teneur du Nouveau Pacte pour la Méditerranée, précise la même source, selon l'APS.

Le Nouveau Pacte pour la Méditerranée est un document lancé par l'Union européenne en octobre 2025, afin de renforcer les relations de coopération avec les pays du sud de la Méditerranée.

R.E.

Pétrole :

le Brent franchit la barre des 100 dollars

Le baril de Brent atteint les 100 dollars pour la première fois depuis fin juillet suite à des frappes croisées entre les États-Unis et l'Iran au Moyen-Orient.

Le baril de pétrole Brent a atteint les 100 dollars mercredi pour la première fois depuis fin juillet, sous l'effet des tensions géopolitiques et des inquiétudes sur l'offre au Moyen-Orient.

Vers 07H45 GMT, le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en novembre, gagnait 1,94% à 99,82 dollars, après avoir brièvement touché un plus haut à 100,19 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate, pour livraison en octobre, s'échangeait en hausse de 1,46% à 94,39 dollars.

Le seuil de 100 dollars est un niveau psychologique qui compte pour les marchés. Une fois ce niveau dépassé, de nombreuses banques centrales n'auront d'autre choix que de relever leurs taux, au risque d'alourdir les coûts pour les entreprises comme pour les consommateurs et de peser sur l'économie.

Commerce intérieur

La méthode de **détermination** de l'indice d'acide et de l'acidité des corps gras actualisée

Un nouvel arrêté du ministère du commerce intérieur, sorti dans le dernier numéro du journal officiel, rend obligatoire une méthode actualisée pour la détermination de l'indice d'acide et de l'acidité des corps gras d'origine animale et végétale.



FATIHA A.

Dans le cadre du renforcement des dispositifs de contrôle et de surveillance de la qualité des denrées et produits alimentaires, les autorités algériennes ont rendu obligatoire une nouvelle méthode de détermination de l'indice d'acide et de l'acidité dans les corps gras d'origine animale et végétale.

Le dispositif, qui s'impose aux laboratoires de la répression des fraudes ainsi qu'aux laboratoires agréés, vise à harmoniser les procédures d'analyse et à renforcer la fiabilité du contrôle de la qualité de ces produits. Cette mesure est prévue par un arrêté daté du Aouel Dhou El Kaâda 1447, correspondant au 19 avril 2026, pris en application des dispositions de l'article 19 du décret exécutif n° 90-39 du 30 janvier 1990 relatif au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes. L'objectif de ce texte est de fixer un cadre technique uniforme pour l'analyse de l'acidité des corps gras et d'assurer une meilleure harmonisation des méthodes utilisées par les laboratoires chargés du contrôle. Selon les dispositions du nouvel arrêté, les laboratoires de la répression des fraudes ainsi que les laboratoires agréés à cet effet sont tenus d'utiliser la méthode définie dans l'annexe du texte réglementaire pour déterminer l'indice d'acide et l'acidité des corps gras d'origine animale et végétale. Cette obligation s'applique également lorsqu'une expertise est ordonnée, ce

qui permet d'établir une référence méthodologique commune dans les opérations d'analyse et d'expertise. La nouvelle procédure doit ainsi contribuer à garantir une plus grande homogénéité des résultats obtenus par les différents laboratoires, notamment dans le cadre des opérations de contrôle de conformité des produits commercialisés sur le marché national. La méthode retenue prévoit trois techniques distinctes pour déterminer l'acidité des corps gras : deux techniques titrimétriques et une technique potentiométrique. L'acidité est exprimée, de préférence, sous la forme de l'indice d'acide, ou, à défaut, sous la forme d'une acidité calculée selon une convention déterminée. Ces techniques permettent notamment d'évaluer le niveau d'acidité des matières grasses et constituent, à ce titre, des outils importants pour le contrôle de leur qualité et de leur état. La méthode est applicable à une large gamme de produits, puisqu'elle concerne les corps gras d'origine végétale ou animale, qu'ils soient à l'état brut ou raffinés. Elle couvre également les acides gras issus des pâtes de neutralisation ainsi que les acides gras de qualité technique. Le texte réglementaire précise toutefois les limites de cette méthode. Celle-ci ne s'applique pas aux cires, qui sont donc exclues de son champ d'application. Par ailleurs, les techniques retenues ne sont pas considérées comme spécifiques à une catégorie particulière d'acides. Elles ne permettent donc pas, à elles seules, de distinguer les acides minéraux, les acides

gras libres et les autres acides organiques éventuellement présents dans les échantillons analysés. Cette précision revêt une importance particulière dans l'interprétation des résultats. En effet, l'indice d'acide englobe également tout acide minéral présent dans le produit analysé.

Le domaine d'application exclut également expressément le lait et les produits laitiers, ainsi que les corps gras provenant du lait et des produits laitiers. Le nouvel arrêté prévoit en outre l'abrogation des dispositions de l'arrêté du 21 Ramadhan 1432 correspondant au 21 août 2011, qui rendait obligatoire l'ancienne méthode de détermination de l'indice d'acide et de l'acidité des corps gras d'origine animale et végétale. Cette abrogation marque ainsi l'entrée en vigueur d'un nouveau référentiel méthodologique destiné à encadrer les analyses effectuées dans ce domaine. À travers cette actualisation, les autorités entendent notamment disposer de procédures d'analyse plus harmonisées et clairement définies, aussi bien pour les contrôles réalisés par les services de la répression des fraudes que pour les expertises effectuées par les laboratoires agréés. Au-delà de l'aspect strictement technique, cette mesure s'inscrit dans le cadre plus large du renforcement du contrôle de la qualité et de la conformité des produits alimentaires et des matières grasses présents sur le marché national, en fournissant aux laboratoires un référentiel obligatoire pour l'évaluation de leur acidité.

NESDA

Un nouveau dispositif de financement jusqu'à 10 millions de DA

L'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA) a lancé un programme spécial baptisé «Nesda Extension», destiné à accompagner les micro-entreprises dans le développement, la diversification et l'extension de leurs activités, avec un financement pouvant atteindre 10 millions de DA, selon l'APS.

Ce dispositif permet notamment de financer l'acquisition d'équipements et de machines, l'installation de nouvelles lignes de production, le développement de produits complémentaires ou le lancement de nouvelles activités, selon les informations publiées par L'Agence sur son site web.

Le programme est ouvert aux chefs de micro-entreprises, y compris ceux n'ayant pas bénéficié du soutien de la NESDA lors de la création, ainsi qu'aux bénéficiaires des dispositifs ANGEM et CNAC, aux agriculteurs, artisans et détenteurs de registres de commerce et/ou d'autorisations d'activité.

Le financement est assuré selon des formules associant le promoteur et la NESDA ou dans le cadre d'un montage triangulaire avec une banque. Les prêts bénéficient d'une bonification du taux d'intérêt à 100%, outre les avantages fiscaux prévus par la législation.

Pour accéder au dispositif, le demandeur doit notamment être âgé de 20 à 58 ans et justifier de l'exercice de son activité durant les deux dernières années, avec des documents comptables et fiscaux à l'appui. Une formation en entrepreneuriat de cinq jours est également requise.

Dans ce cadre, l'agence NESDA Alger-Centre a lancé mercredi une campagne d'information comprenant des visites de terrain et des journées portes ouvertes au niveau de ses antennes de Sidi M'Hamed, Bab El Oued et Bouzaréah.

La campagne prévoit également un formulaire électronique accessible via un QR Code, permettant aux personnes intéressées d'être contactées par un accompagnateur pour les orienter dans leurs démarches.

R.E.

TRANSPORT:

La demande de fret aérien **augmente** de 3,9 % en juillet

L'Association du transport aérien international (IATA) a publié des données pour les marchés mondiaux du fret aérien en juillet 2026, révélant que la demande totale, mesurée en tonnes-kilomètres de fret (TKF), a augmenté de 3,9 % par rapport à juillet 2025 (4,7 % pour les opérations internationales).

La capacité, mesurée en tonnes-kilomètres de fret disponibles (TKD), a augmenté de 1,7 % par rapport à juillet 2025 (1,8 % pour les opérations internationales).

« La demande de fret aérien a progressé de 3,9 % en juillet par rapport à l'année précédente. Si toutes les régions ont enregistré une croissance, les compagnies aériennes d'Asie-Pacifique, d'Europe et d'Amérique du Nord ont représenté plus de 90 % de cette hausse. Les avions-cargos ont gagné des parts de marché, tandis que le trafic en soute a diminué, ce qui reflète probablement la demande pour des envois plus volumineux ou

spécialisés, ainsi que la flexibilité opérationnelle qu'offrent les avions-cargos. Les perspectives restent globalement positives, soutenues par l'activité manufacturière, les commandes à l'exportation et le commerce mondial. Toutefois, la hausse des prix du carburant, les tensions géopolitiques et l'incertitude tarifaire devront être suivies de près », a déclaré Marie Owens Thomsen, vice-présidente principale en charge du développement durable et économiste en chef de l'IATA.

Plusieurs facteurs liés à l'environnement opérationnel sont à prendre en compte. Le commerce mondial a augmenté de 7,5 % en glissement annuel. Les prix du kérosène ont augmenté de 12,2 % en juillet par rapport au mois précédent et étaient supérieurs de 56,9 % à ceux de l'année précédente.

L'indice PMI (Purchasing Managers' Index) de la production manufacturière mondiale a reculé de 0,3 point à 52,7, tandis que l'indice des nou-

velles commandes à l'exportation a progressé à 50,0. Ensemble, ces indicateurs soutiennent globalement la demande de fret aérien.

Les compagnies aériennes de la région Asie-Pacifique ont enregistré une croissance de 4,1 % de la demande de fret aérien en juillet par rapport à l'année précédente. La capacité a augmenté de 3,0 % sur un an.

Les transporteurs nord-américains ont enregistré une hausse de 4,8 % de la demande de fret aérien en juillet par rapport à l'année précédente, soit la meilleure performance de toutes les régions. La capacité a quant à elle diminué de 1,5 % sur un an. Les compagnies aériennes européennes ont enregistré une hausse de 4,4 % de la demande de fret aérien en juillet par rapport à l'année précédente. La capacité a quant à elle augmenté de 1,3 % sur un an.

Les compagnies aériennes du Moyen-Orient ont enregistré une hausse de 1,7 % de la demande de fret aérien en juillet par rapport à l'année

précédente. La capacité a quant à elle augmenté de 4,0 % sur un an.

Les transporteurs d'Amérique latine et des Caraïbes ont enregistré une hausse de 4,1 % de la demande de fret aérien en juillet par rapport à l'année précédente. La capacité a quant à elle augmenté de 7,0 % sur un an.

Les compagnies aériennes africaines ont enregistré une hausse de la demande de fret aérien de 1,1 % en juillet par rapport à l'année précédente, soit la plus faible performance de toutes les régions. La capacité a augmenté de 4,1 % sur un an. En juillet, les performances du fret aérien ont varié selon les principaux axes commerciaux. La liaison Asie-Amérique du Nord a enregistré la plus forte croissance, suivie des liaisons Europe-Asie et Europe-Amérique du Nord. En revanche, les corridors liés au Golfe sont restés perturbés par le conflit au Moyen-Orient.

R.E.

CHLEF

Mise en service de 4 nouvelles lignes de transport urbain

L'ouverture de ces nouvelles lignes intervient à la suite du renforcement qualitatif du parc de l'entreprise par 35 bus neufs et modernes, dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, portant renouvellement du parc national de transport par 10.000 bus. M. Hamidi a, par ailleurs, fait état de l'organisation d'une journée de formation au profit des agents de maintenance et des conducteurs de bus sur l'utilisation des nouveaux véhicules, afin d'en assurer la préservation et l'exploitation optimale.



Le réseau de transport urbain de la commune de Chlef a été renforcé, mardi, par la mise en service de quatre (4) nouvelles lignes, une opération destinée à améliorer les services de transport au profit des citoyens de la wilaya. L'Entreprise publique de transport urbain et suburbain de Chlef a entamé, dès la matinée, l'exploitation de ces nouvelles lignes reliant le nouveau pôle urbain de Kefafsa au centre-ville, le quartier Hassania via Lalla Aouda au centre-ville, le quartier El-Moussalaha au centre-ville, ainsi que le quartier Chorfa, zones 5 et 6, au centre-ville, a indiqué à l'APS son directeur général, Hamidi Fatah. Le même responsable a précisé que les itinéraires de ces lignes ont été étudiés sur la

base des propositions des partenaires et des acteurs du secteur, afin de répondre à la demande en transport dans ces zones à forte densité de population. D'autres lignes connaissant une importante activité ont également été renforcées par une augmentation du nombre de bus, a-t-il ajouté. L'ouverture de ces nouvelles lignes intervient à la suite du renforcement qualitatif du parc de l'entreprise par 35 bus neufs et modernes, dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, portant renouvellement du parc national de transport par 10.000 bus. M. Hamidi a, par ailleurs, fait état de l'organisation d'une journée de formation au profit des agents de maintenance et des conducteurs de bus sur l'utilisation des

nouveaux véhicules, afin d'en assurer la préservation et l'exploitation optimale. Plusieurs habitants de la wilaya, interrogés par l'APS à l'occasion de cette opération, ont salué cette initiative qui contribue non seulement au renforcement du réseau de transport urbain et suburbain, mais également à l'amélioration de la qualité des prestations, notamment grâce au confort et à la modernité des nouveaux bus. Pour rappel, l'Entreprise publique de transport urbain et suburbain de Chlef a bénéficié de 35 bus neufs et modernes de différentes capacités, répondant aux normes en vigueur et contribuant à l'amélioration des conditions de transport et de la qualité du service offert aux citoyens. Le parc de l'entreprise compte désormais 60 bus, selon la même source.

SAÏDA

Remise de cartes professionnelles à 27 guides touristiques agréés

Vingt-sept (27) cartes professionnelles ont été remises à des guides touristiques agréés de la wilaya de Saïda, dans le cadre de l'organisation et de l'encadrement de l'activité de guidage touristique, a-t-on appris mardi auprès de la Direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya. La cérémonie de remise des cartes s'est déroulée lundi soir, sous la supervision du directeur du Tourisme et de l'Artisanat de Saïda, Fares El Hadj Maïmoun, à l'issue de l'achèvement des procédures de régularisation de la situation professionnelle des bénéficiaires, a précisé la même source. Cette opération permet aux guides concernés d'exercer leur activité dans un cadre «légal et réglementé», conformément aux normes professionnelles en vigueur, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité des services touristiques proposés aux visiteurs et aux touristes. Elle s'inscrit également dans le cadre de l'accompagnement et de l'encadrement professionnel des acteurs du secteur, notamment les guides touristiques, ainsi que du «renforcement de leur rôle dans la promotion des atouts et des destinations touristiques de la wilaya, outre la valorisation de son patrimoine culturel, historique et naturel». Les bénéficiaires avaient suivi une formation de trois mois au Centre de formation et d'enseignement professionnels (CFPA) «Guérine Badra» de Saïda, avant l'obtention de leur carte de guide touristique agréé. Cette opération intervient en application des orientations et instructions de la ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Houria Meddahi, visant à renforcer l'encadrement des activités touristiques, à accompagner les professionnels du secteur et à améliorer la qualité des prestations proposées, a-t-on souligné.

ORAN

Remise des clés de 78 logements publics locatifs à Bethioua

Les clés de 78 logements publics locatifs (LPL) ont été remises aux familles bénéficiaires dans la zone d'Araba, relevant de la commune de Bethioua (est d'Oran), a-t-on appris auprès des services de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI). La cérémonie de remise des clés s'est déroulée lundi soir dans de bonnes conditions d'organisation, en présence des autorités locales, dans une ambiance marquée par la joie et la satisfaction des familles bénéficiaires, notamment à l'approche de la rentrée sociale, a précisé la même source. Ce quota est constitué de logements de type F3, répartis sur des immeubles de deux étages, et dotés des commodités nécessaires, notamment des aménagements extérieurs comprenant l'éclairage public, des espaces verts, des aires de jeux pour enfants et des parkings. Par ailleurs, les clés de 100 logements publics locatifs ont également été remises, en début de semaine, aux familles bénéficiaires dans la commune de Tafraoui. Pour rappel, 1.724 logements, toutes formules confondues, dont des logements publics locatifs (LPL) et des logements promotionnels aidés (LPA), ont été distribués dans la wilaya d'Oran durant le mois de juillet dernier, à l'occasion de la célébration du 64e anniversaire de la Fête de l'indépendance et du recouvrement de la souveraineté nationale.

GUELMA

Production de 2,13 millions de qx de tomate industrielle

Une production totale de 2,13 millions de quintaux de tomates industrielles, dont une grande partie est destinée aux unités de transformation, a été réalisée dans la wilaya de Guelma au terme de la campagne de récolte de la saison agricole 2025-2026, a indiqué, lundi, le directeur des services agricoles (DSA), Rachid Rehamnia. Le même responsable a précisé, dans une déclaration à l'APS, que la quantité produite au cours de la saison actuelle est «sensiblement équivalente à celle

de la saison écoulée», ce qui confirme, selon lui, «le développement significatif de cette filière au cours des dernières années». Le DSA a également précisé que la récolte de tomates industrielles, effectuée entre juillet et fin août derniers, a concerné une superficie plantée de 2.661 hectares répartis dans différentes communes de la wilaya, pour un rendement de 830 quintaux par hectare. Plus de 1,7 million de quintaux de la quantité produite ont été acheminés vers 12 uni-

tés de transformation (pour la production de concentré de tomates en conserves), dont 5 unités situées dans les communes de Bouati-Mahmoud, d'El Fedjoudj, de Belkheir, de Boumahra-Ahmed, et d'Ain Ben Beida, selon le même responsable qui a rappelé que les autres unités de transformation sont situées dans des wilayas voisines, notamment Annaba, Skikda et El Tarf. Le reste de la production est mis sur le marché local pour la consommation en l'état, a conclu le DSA.

SESSION D'OCTOBRE

Plus de 1.600 postes de formation à Ouled Djellal

Pas

moins de 1.641 postes des divers types de formation professionnelle sont proposés au titre de la session d'octobre 2026 au niveau des établissements spécialisés dans la wi-

laya d'Ouled Djellal, a-t-on appris mardi auprès du directeur local du secteur, Tahar Talbi. Dans une déclaration à l'APS, le même responsable a précisé que ces postes se répartissent sur la formation qualifiante (495 postes), la formation en présentiel (210 postes), par apprentissage (291 postes) et la formation au profit des béné-

ficiaires de l'allocation chômage (645 postes). Selon M. Talbi, cette session connaîtra l'ouverture de nouvelles spécialités adaptées au marché de l'emploi local dont celles d'«assistant en santé animale», «Gestion et récupération des déchets», «assistant en multimédia», «installation de panneaux photovoltaïques et thermiques» et «bro-

derie sur machine». Dans le cadre des préparatifs de cette rentrée de la formation professionnelle, les services du secteur prévoient l'organisation de portes ouvertes de sensibilisation à l'importance de la formation et des diplômes qualifiants en tant qu'étape cruciale vers le monde de l'emploi, a-t-on expliqué

ANTIDOULEURS ET ANTIBIOTIQUES

Une association qui inquiète

Les antidouleurs courants comme le paracétamol et l'ibuprofène pourraient-ils jouer un rôle inattendu dans la résistance aux antibiotiques ? Une étude récente menée par des chercheurs australiens apporte une nouvelle piste de réflexion sur cette question. Les scientifiques se sont intéressés au comportement d'*Escherichia coli*, une bactérie pouvant notamment être responsable d'infections urinaires et intestinales, lorsqu'elle est exposée à un antibiotique, la ciprofloxacine, en présence de médicaments couramment utilisés contre la douleur.



PAR AMEL B

Et si les médicaments que nous prenons pour calmer une simple douleur pouvaient, dans certaines conditions, aider les bactéries à devenir plus difficiles à combattre ? Le paracétamol et l'ibuprofène font partie des antidouleurs les plus couramment utilisés au quotidien. Pourtant, ils sont loin d'être anodins. C'est ce que révèle une étude australienne publiée le 25 août 2025. Selon elle, lorsqu'ils sont associés à certains antibiotiques, ces médicaments pourraient favoriser des mécanismes permettant à des bactéries comme *Escherichia coli* de développer une résistance accrue. Une découverte qui prend une résonance particulière alors que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère déjà la résistance aux antibiotiques comme une menace majeure pour la santé publique mondiale. En cas de fièvre, de rhume, de mal de tête, de douleurs abdominales, dorsales ou autres, le paracétamol et l'ibuprofène sont fréquemment utilisés pour soulager les symptômes. Leur présence dans notre quotidien est telle que leur association avec d'autres médicaments mérite une attention particulière. C'est justement ce qu'ont voulu étudier des chercheurs de l'University of South Australia dans des travaux publiés le 25 août 2025 dans la revue scientifique *Nature*. L'équipe a cherché à comprendre comment réagissait *Escherichia coli* lorsqu'elle était exposée à la ciprofloxacine, un antibiotique, en présence de médicaments non antibiotiques couramment utilisés, dont l'ibuprofène et le paracétamol.

Les résultats ont montré que l'ibuprofène et le pa-

racétamol pouvaient, dans les conditions expérimentales étudiées, augmenter la fréquence des mutations chez *E. coli* et favoriser l'apparition d'une résistance élevée à la ciprofloxacine. Les chercheurs ont notamment identifié des mutations touchant certains gènes liés à la résistance bactérienne et observé une augmentation de l'activité d'un mécanisme permettant à la bactérie d'expulser certains médicaments hors de ses cellules. L'exposition simultanée à plusieurs médicaments non antibiotiques pouvait également renforcer certains de ces effets. Ces observations attirent l'attention car elles suggèrent que des médicaments qui ne sont pas eux-mêmes des antibiotiques pourraient influencer l'évolution de certaines bactéries lorsqu'ils sont présents en même temps qu'un antibiotique. L'article consacré à cette étude par *Science & Vie* met également en avant cette découverte et la question des conséquences potentielles de certaines associations médicamenteuses. Il faut toutefois rester prudent. Les expériences ont été réalisées en laboratoire et ne démontrent pas que la prise habituelle de paracétamol ou d'ibuprofène provoque directement une résistance aux antibiotiques chez l'être humain. Ces résultats ne signifient donc pas qu'il faut arrêter de prendre ces antidouleurs lorsqu'ils sont nécessaires mais montrent plutôt la nécessité de poursuivre les recherches afin de déterminer si les mécanismes observés en laboratoire ont une importance réelle chez les patients, notamment chez les personnes prenant plusieurs médicaments simultanément.

Il faut dire que cette découverte intervient dans un contexte mondial déjà très préoccupant. Selon

l'Organisation mondiale de la santé, la résistance bactérienne aux antimicrobiens a été directement responsable d'environ 1,27 million de décès dans le monde en 2019 et associée à près de 4,95 millions de décès. L'OMS indique également qu'en 2023, environ une infection bactérienne confirmée en laboratoire sur six dans le monde était résistante aux antibiotiques. La résistance aux antimicrobiens rend les infections plus difficiles, voire parfois impossibles, à traiter et augmente le risque de complications graves. Cette menace ne concerne pas uniquement les infections courantes. Une perte d'efficacité des antibiotiques peut également compliquer certaines interventions médicales qui dépendent de traitements efficaces contre les infections, notamment les chirurgies, les transplantations et certains traitements contre le cancer.

L'utilisation excessive ou inappropriée des antimicrobiens et la propagation des bactéries résistantes restent les principaux moteurs de cette crise. En attendant, les experts rappellent que les antibiotiques doivent être utilisés uniquement lorsqu'ils sont nécessaires et conformément aux prescriptions des professionnels de santé. Le paracétamol et l'ibuprofène, de leur côté, restent des médicaments utiles lorsqu'ils sont correctement utilisés et dans les doses recommandées. L'enjeu n'est donc pas de désigner les antidouleurs comme responsables de la crise mondiale de l'antibiorésistance, mais de mieux comprendre toutes les interactions susceptibles de favoriser un phénomène qui constitue déjà une menace majeure pour la santé mondiale.

A.B

Sidi Bel-Abbès

Olympiades régionales des métiers du 15 au 18 septembre 2026

La wilaya de Sidi Bel-Abbès abritera, du 15 au 18 septembre courants, les épreuves des «Olympiades régionales des métiers 2026», avec la participation de stagiaires et de diplômés du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels issus de plusieurs wilayas, at-on appris mercredi auprès de la direction locale du secteur. Dans ce cadre, le directeur de la formation et de l'enseignement professionnel de Sidi Bel-Abbès, Adel Khelili, a indiqué, lors d'une visioconférence de coordination avec les directeurs du secteur des wilayas concernées, que les préparatifs de ce concours «sont entrés dans leur phase finale». Cette réunion a notamment permis de finaliser les listes des concurrents et de faire le point sur les dernières dispositions organisationnelles et logistiques liées à cet événement. M. Khelili a souligné que cette manifestation constitue une «étape importante pour valoriser les compétences et les talents des stagiaires», tout en mettant en avant les «progrès réalisés par le secteur dans différentes spécialités techniques et professionnelles».

Il a également précisé que les services de la direction ont «mobilisé les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer la mise à niveau des ateliers et des équipements techniques, ainsi que de bonnes conditions d'accueil et d'hébergement aux participants».

Selon le même responsable, ces olympiades constituent un «espace d'émulation et d'échange d'expériences» entre les jeunes talents, tout en favorisant la coordination entre les wilayas en prévision de la prochaine compétition nationale. Ces épreuves visent notamment à encourager l'excellence et à mettre en valeur la qualité de la formation professionnelle dispensée aux jeunes, en vue de répondre aux besoins du marché de l'emploi et d'accompagner les évolutions économiques actuelles, selon les organisateurs.

A L'APPROCHE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Campagne de prévention contre les accidents de la route à Bouira

Une vaste campagne de sensibilisation et de prévention contre les accidents de la route, a été lancée à Bouira par les services de la sûreté à travers plusieurs axes routiers de la wilaya, où les agents de police incitent les automobilistes au respect des lois et du code de la route pour réduire le nombre d'accidents, notamment à l'approche de la rentrée scolaire, a-t-on appris mardi auprès de

la sûreté de wilaya. La campagne a été lancée hier lundi à partir de la gare routière de la ville de Bouira, avec la participation des services de la Gendarmerie nationale, de la Protection civile, ainsi que de la brigade de la sécurité routière et des médias locaux. «Cette campagne implique plusieurs services et vise à sensibiliser les automobilistes sur les dangers relatifs à la mauvaise conduite et au non respect du code de la route, pouvant mettre la

vie des gens en danger», a expliqué à l'APS la chargée de la communication de la sûreté de la wilaya, la commissaire de police, Ghania Mechnane. L'opération se poursuit sur d'autres points et axes routiers à travers le chef-lieu de la wilaya, pour intensifier la sensibilisation et renforcer la présence sur le terrain afin de rappeler aux usagers de la route les règles et normes de sécurité à respecter afin d'éviter les accidents de la route, selon la

commissaire Mechnane.

«Nos agents sont sur le terrain pour sensibiliser aussi les conducteurs, les familles, les estivants et les enfants, sur l'importance de respecter le code de la route et les limitations de vitesse, d'éviter les dépassements et les manœuvres dangereuses et l'utilisation du téléphone portable au volant, ainsi que les risques liés à la fatigue et à l'épuisement pendant la conduite», a-t-elle dit.

CÔTE D'IVOIRE

Le FMI dresse un bilan positif du programme économique -2023 2026

La représentante résidente du Fonds monétaire international (FMI) en Côte d'Ivoire, Aminata Touré, a dressé mardi un bilan positif du programme économique et financier mis en œuvre par le pays entre 2023 et 2026. A l'issue d'un entretien avec le président ivoirien Alassane Ouattara à Abidjan, Mme Touré, arrivée au terme de sa mission en Côte d'Ivoire, a estimé que le programme avait permis d'atteindre ses principaux objectifs et de réduire progressivement les déséquilibres macroéconomiques. Elle a notamment évoqué les progrès réalisés en matière de finances publiques et de gestion de la dette. Selon le FMI, le déficit budgétaire de la Côte d'Ivoire a été ramené à 3% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, conformément au plafond fixé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le ratio de la dette publique au PIB a également diminué pour la première fois depuis plus de dix ans. En juin, le FMI et la Banque mondiale ont réévalué de «modéré» à «faible» le risque de surendettement extérieur et global de la Côte d'Ivoire, selon leur analyse conjointe de la viabilité de la dette.

SERBIE

Les législatives anticipées, le 25 octobre

Les élections législatives anticipées seront organisées en Serbie le 25 octobre, a annoncé mardi soir le président Aleksandar Vucic. M. Vucic a dit dans une interview sur le plateau de la télévision nationale (RTS) qu'il allait signer mercredi le décret de dissolution du Parlement et convoquer le scrutin dans la foulée. «Les élections se dérouleront en Serbie le 25 octobre. (...) Je crois que nous parviendrons à la fin, après les élections, à sortir de cette crise», a déclaré le chef de l'Etat serbe. Les prochaines législatives ne devaient normalement se tenir qu'en décembre 2027. La Serbie est agitée depuis novembre 2024 par un vaste mouvement de protestation né de l'effondrement mortel d'un auvent dans la gare de Novi Sad, dans le nord du pays. Cet accident, qui a fait seize morts, a provoqué la colère de centaines de milliers de citoyens, emmenés par un mouvement étudiant, qui y voyaient le résultat de la corruption qui gangrène, selon eux, ce pays qui négocie son adhésion à l'Union européenne.

SOUDAN

13 morts dans une attaque des FSR au Kordofan

Au moins 13 personnes ont été tuées mardi dans une attaque devant un tribunal d'une ville contrôlée par l'armée au Kordofan-Nord, dans le centre du Soudan, selon une source médicale, qui l'a imputée aux Forces de soutien rapide (FSR). Dans la guerre opposée depuis plus de trois ans l'armée aux FSR, les tirs de drones se sont accumulés ces derniers mois, tuant plus d'un millier de civils, selon l'ONU. La frappe a touché une zone située devant le tribunal de la ville d'Oum Rawaba où des habitants étaient rassemblés pour effectuer des démarches judiciaires et administratives, ont indiqué des témoins à des médias. «Il y a désormais 13 morts et 22 blessés qui ont été pris en charge à l'hôpital», a indiqué une source médicale au sein de l'hôpital local. Cette source médicale a imputé l'attaque aux FSR. La ville d'Oum Rawaba, située sur un axe stratégique dépendant du centre et de l'ouest du Soudan, est conservée sous le contrôle de l'armée malgré des attaques répétées des SFR dans le secteur.

RDC

Combattre Ebola passe aussi par la lutte contre la faim

L'actuelle flambée, déclarée le 15 mai et provoquée par la rare souche Bundibugyo, s'est propagée à un rythme sans précédent. Plus de 5.500 cas et 2.642 décès ont été enregistrés au cours des 100 premiers jours.



A lors qu'Ebola progresse dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), l'aide alimentaire doit être au cœur de la réponse pour empêcher la maladie de gagner davantage de terrain, prévient le Programme alimentaire mondial (PAM). Dans les zones les plus reculées, des familles confrontées à la faim et aux déplacements vivent parfois loin des centres de traitement. Pour le PAM, répondre à leurs besoins alimentaires essen-

tiels est indispensable pour leur permettre de se protéger contre le virus et d'accéder aux soins. «Ebola est une crise sanitaire, cela ne fait aucun doute», a déclaré à ONU Info David Stevenson, directeur du PAM en RDC. «Mais en même temps, puisque l'épidémie sévit dans l'est du Congo, une région tragiquement touchée par les conflits, l'insécurité alimentaire et les déplacements de population, une approche globale est nécessaire», a-t-il plaidé. L'Est de la RDC est depuis des années confronté à l'instabilité, aux violences et aux dé-

placements de population. Le pays, où le virus Ebola a été découvert il ya près d'un demi-siècle, a connu 17 épidémies.

L'actuelle flambée, déclarée le 15 mai et provoquée par la rare souche Bundibugyo, s'est propagée à un rythme sans précédent. Plus de 5.500 cas et 2.642 décès ont été enregistrés au cours des 100 premiers jours. Dans la province de l'Ituri, épicentre de l'épidémie, David Stevenson a pu mesurer les conséquences de plusieurs années de conflit et de déplacements sur les communautés. Plus de 500 000 personnes y sont confrontées à une situation d'insécurité alimentaire aiguë de niveau 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), qui compte cinq niveaux. «C'est un niveau juste en dessous de la mortalité due à la famine», a-t-il souligné. Pour le responsable du PAM, cette situation rend la réponse sanitaire encore plus difficile. «Si vous ne pouvez pas nourrir votre famille, il est très difficile de respecter les protocoles sanitaires, pourtant si nécessaires à l'heure actuelle», explique-t-il.

«On ne peut pas espérer que les gens modifient leurs comportements et adhèrent aux mesures nécessaires pour lutter contre Ebola s'ils ne disposent pas des moyens élémentaires pour se nourrir, cela ne fonctionnera pas», a-t-il ajouté.

Alors que l'épidémie progresse plus rapidement que la réponse, il faut donc s'attaquer aux vulnérabilités qui apparaissent sa propagation. Cela signifie, selon David Stevenson, que l'aide alimentaire doit devenir «partie intégrante de l'approche communautaire». Le PAM appelle notamment à construire davantage de centres de traitement, à mobiliser des ressources supplémentaires et à acheminer l'aide jusque dans les zones rurales les plus isolées.

Mais David Stevenson déplore l'insuffisance du financement consacré à l'aide alimentaire en RDC.

«Compte tenu de l'ampleur du défi, il est de mon devoir de lancer un appel très clair : nous avons besoin de soutien dès maintenant», a-t-il affirmé.

NORD-OUEST DU CAMEROUN

Un commissaire de police tué et six enseignants enlevés

Un commissaire de police a été tué et six enseignants enlevés mardi lors d'une embuscade dans la région anglophone du Nord-Ouest du Cameroun, ont indiqué des sources sécuritaires. La victime, Mbah Tobie Damase, commissaire de police, se trouvait dans un convoi de responsables administratifs et

de membres des forces de sécurité lorsque celui-ci a été pris pour cible par des hommes armés soupçonnés d'appartenir à des groupes séparatistes, selon les mêmes sources. Le convoi effectuait une tournée dans des établissements scolaires afin de s'assurer de la reprise des cours après la rentrée scolaire, fixée au 7 septembre. Six enseignants ont

été enlevés lors de l'attaque et les forces de sécurité poursuivent les assaillants, a indiqué un responsable. Les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont en proie à un conflit armé depuis 2017, opposant les forces gouvernementales à des groupes séparatistes qui réclament l'indépendance de ces territoires. Les établissements

MALAISIE

Un crash d'hélicoptère fait cinq morts, dont un médecin

Un crash d'hélicoptère a fait cinq morts en Malaisie dans un aéroport isolé, dont le pilote et un médecin, ont confirmé mercredi les autorités aériennes du pays. L'appareil BO-105 s'est écrasé mardi après-midi dans l'Etat du Sarawak, sur la partie malaisienne de l'île de Bornéo, ont indiqué les responsables de la gestion des catastrophes. Il transportait du personnel du Service de médecins volants du pays, qui vient en aide à des communautés largement dépendantes du transport aérien en raison de la jungle dense et du secours accidenté. «Malheureusement, les cinq personnes à bord sont toutes décédées, confirment des rapports du service des pompiers et des secours (Bomba) et du ministère de la Santé», a déclaré dans un communiqué le président local de la gestion des catastrophes, Galong Luang. Les noms des victimes n'ont pas été publiés, mais les médias locaux ont rapporté que le médecin Ainul Baraah, 32 ans, faisait partie des personnes décédées. Quatre autres personnes ont perdu la vie, dont le pilote et trois autres membres du personnel médical. Une équipe d'enquête malaisienne chargée des accidents aériens doit se rendre sur le site du crash dans la journée de mercredi, à l'aéroport de Long Lellang, situé près de la frontière avec la province indonésienne du Kalimantan du Nord, selon l'Autorité de l'aviation civile de Malaisie. Le Service de médecins volants de Malaisie permet à des professionnels de santé de se rendre régulièrement dans des zones reculées du pays, où ils respectent des cliniques mobiles proposant différents types de soins.

L1- MOBILIS (2E JOURNÉE)

L'OA et l'ESBA en quête de confirmation

La deuxième journée du championnat de Ligue 1 Mobilis s'annonce haletante et riche en suspense, prolongeant la dynamique d'un acte inaugural marqué par des coups d'éclat mémorables hors de leurs bases.

Parmi les formations ayant marqué les esprits dès le coup d'envoi, l'Olympique d'Akhou et l'ES Ben Aknoun ont particulièrement brillé en s'imposant loin de leurs bases. L'ESBA, brillante tombeuse de l'ES Sétif dans son antre du 8-Mai-1945, s'apprête à passer un test révélateur devant son public en recevant l'US Biskra. Les hommes de Mounir Zeghdoud mesurent pleinement la complexité de ce défi face à des Biskris revigorés et parfaitement frais sur le plan physique, ces derniers n'ayant pas eu à disputer leur premier match en raison des engagements continentaux de la Jeunesse Sportive de la Saoura en Ligue des champions d'Afrique. Prolonger cette embellie sera ainsi le mot d'ordre pour des Ben Aknounistes bien décidés à légitimer d'emblée leur nouveau statut. De son côté, l'Olympique Akhou s'apprête à relever un voyage périlleux en enchaînant un second déplacement consécutif. Les coéquipiers d'Addadi, après avoir surpris la JS El Biar à domicile pour leur baptême du feu en élite, mettent le cap sur le Sud pour croiser le fer avec le MB Rouissat. Les Rouissatis, défaits lors de la première journée par la JS Kabylie, disputent à la maison une rencontre déjà cruciale pour se relancer devant leurs supporters. Conscients que rééditer l'exploit ne sera point une sinécure, les Akbouciens ambitionnent néanmoins de réussir la passe de deux et de consolider leur formidable entame de saison par un nouveau résultat probant.



Chocs régionaux et empoignades au sommet

L'actualité de cette deuxième manche met également en lumière des confrontations historiques et des duels de proximité très attendus. À l'Ouest, le stade Miloud-Hadefi d'Oran s'apprête à vibrer au rythme d'un derby palpitant entre le MC Oran et le promu, le CR Témouchent. Les Hamraoua, logiquement favoris sur le papier, devront faire preuve d'une extrême vigilance face à des Témouchentois accrocheurs, frustrés d'avoir été tenus en échec à la maison par le CS Constantine lors de la première journée. Les Constantinois, justement, retrouvent leur forteresse du stade Chahid-Hamlaoui pour y accueillir l'ASO Chlef. Le CSC, impératif de victoire oblige, cherchera à lancer définitivement sa saison, même si l'opposition des Chéli-fiens, redoutables loin de leurs bases, s'annonce âpre. Le choc phare de cette journée mettra aux prises le CR Belouizdad et l'ES Sétif dans un classique toujours incandescent. Le Chabab, porté par sa galerie fer-

vente qui aspire à la reconquête des sommets, tentera d'imposer sa loi à domicile. En face, des Sétifiens doués à domicile lors de la première levée n'ont plus droit à l'erreur et veulent impérativement rectifier le tir. Conduits par le technicien égyptien Hamada Sedki, les Sétifiens ne se déplaceront guère en victimes consentantes, promettant une bataille tactique et physique intense. Dans la capitale, l'autre affiche mettra face à face l'USM Alger et la JS El Biar dans un derby algérois aux trajectoires contrastées. Les Usnistes, favoris logiques, affronteront un promu elbiarois en quête de rachat après son faux pas inaugural face à Akhou. Enfin, il est à noter que les empoignades JSS-USMK et MCA-JSK ont été officiellement ajournées à une date ultérieure en raison des engagements africains des clubs concernés en Ligue des champions, allégeant ainsi le programme de ce week-end.

H.M.



Sanctions de la LFP

La JS El Biar à l'amende

La commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) a infligé plusieurs sanctions à la JS El Biar, après son match face à l'Olympique Akhou (0-2), compte tenu de la première journée de Ligue 1 Mobilis, selon les décisions disciplinaires publiées mardi par l'instance sportive.

Le défenseur Fayçal Abdat a été sanctionné de deux matchs de suspension ferme, assortis d'une amende de 200.000 DA, pour avoir insulté l'arbitre après avoir déjà reçu un avertissement pour contestation d'une décision arbitrale au cours de la même rencontre, précise la LFP sur son site officiel.

De son côté, le joueur Karim Aribi, averti pour contestation d'une décision de l'arbitre, a écopé d'une amende ferme de 100.000 DA, au titre d'une première infraction. L'avertissement est également inscrit dans le cumul des avertissements. La commission de discipline a, par ailleurs, décidé de suspendre provisoirement le dirigeant de la JSEB, Zineddine Mekkaoui, dans l'attente de la réception de ses déclarations lors de la séance prévue jeudi 10 septembre 2026 à 13h30.

Enfin, une amende ferme de 200.000 DA a été infligée au titre d'une première infraction pour «exagération dans la commission des infractions», conformément à l'article 71 du Code disciplinaire, selon la même source.

Pour rappel, la JS El Biar participe pour la première fois de son histoire au championnat de Ligue 1 Mobilis après son accession parmi

l'élite. Le club affrontera lors de la deuxième journée de la compétition l'USM Alger jeudi soir au stade du 5 juillet.

Trophée Kopa 2026

Ibrahim Maza parmi les dix nominés

L'international algérien Ibrahim Maza figure parmi les dix joueurs nominés pour le Trophée Kopa 2026, récompensant le meilleur jeune joueur de la saison, selon la liste dévoilée mardi par France Football. Le milieu offensif algérien, qui s'est particulièrement illustré cette saison sous les couleurs du Bayer Leverkusen, fait partie d'une génération de jeunes talents appelés à jouer les premiers rôles sur la scène internationale. Agé de 20 ans, le joueur algérien a réalisé une saison particulièrement dense avec son club allemand, disputant 61 rencontres, pour un bilan de sept buts et sept passes décisives, avec seulement trois avertissements reçus. Ces statistiques témoignent de son importance au sein de l'effectif du Bayer Leverkusen, où il s'est progressivement imposé comme l'un des jeunes éléments prometteurs de l'équipe. Maza apparaît aux côtés de plusieurs grands espoirs du football mondial, à l'image de l'Espagnol Lamine Yamal, double locataire du trophée et candidat à une troisième distinction consécutive, de son compatriote Pau Cubarsi, ainsi que de l'Ivoirien Yan Diomandé, sensation de la saison en Bundesliga. Le Français War-

ren Zaïre-Emery, son compatriote Eli Junior Kroupi et le jeune Allemand Lennart Karl figurent également parmi les prétendants, alors que le Bosnien Kerim Alajbegovic complète cette sélection. La présence de Maza dans ce prestigieux Top 10 constitue une reconnaissance supplémentaire de la progression du joueur algérien, qui s'est imposée comme l'une des jeunes révélations de la saison en Europe. La valeur marchande cumulée des dix nominés est ainsi estimée à quelque 835 millions d'euros, illustrant l'importance prise par cette nouvelle génération sur le marché international. Pour rappel, le Trophée Kopa est attribué dans le cadre de la cérémonie du Ballon d'Or et récompense le meilleur joueur de moins de 21 ans de la saison.

EQUIPE NATIONALE

Anthar Yahia quitte Angers

L'ancien international algérien Anthar Yahia a quitté son poste d'entraîneur des U17 d'Angers SCO (France) pour rejoindre le staff technique de la sélection algérienne, dirigé par Brahim Hemdani, en qualité d'entraîneur adjoint, a annoncé mardi le club de Ligue 1 française sur son site officiel. Pour rappel, le Bureau fédéral de la Fédération algérienne de football (FAF), réuni samedi dernier à Sidi Moussa en session ordinaire, avait chargé l'ancien international Ibrahim Hemdani de conduire la sélection nationale A, en prévision des prochaines échéances. Ibrahim Hamdani sera assisté par l'ancien international algérien Antar Yahia, désigné au poste d'entraîneur adjoint. Nacerddine Berarma sera

l'entraîneur des gardiens de but, et Nacer Dai-neche préparateur physique. Âgé de 44 ans, Anthar Yahia, ancien défenseur des «Verts», compte 53 sélections avec l'équipe nationale pour six buts, au terme d'une carrière internationale s'étalant de 2000 à 2017. Cette nomination constitue une nouvelle étape dans la carrière d'entraîneur de l'ancien joueur algérien, qui devait initialement prendre en charge cette saison l'équipe U17 d'Angers SCO. Après avoir porté les couleurs du club angevin en tant que joueur entre 2014 et 2016, Yahia avait poursuivi son engagement au sein du SCO en intégrant l'encadrement des catégories de jeunes. La saison dernière, il était chargé de l'équipe réserve évoluant en National 3. Dans un communiqué, Angers SCO a tenu à re-

mercier Anthar Yahia «pour son investissement et son professionnalisme» lors de son passage au club, lui souhaitant «pleine réussite dans cette nouvelle aventure internationale». Yahia va ainsi retrouver la sélection algérienne dans un rôle d'adjoint auprès de Brahim Hemdani, avec pour objectif de contribuer à la préparation des prochaines échéances internationales des Verts à savoir, les deux premières rencontres de qualifications de la CAN 2027 contre respectivement la Zambie le 25 septembre à domicile et le Burundi 29 du même mois en déplacement, ainsi que le match amical face au Niger le 6 octobre.

LIGUE DES CHAMPIONS

Le Real **l'emporte** sur le fil face à l'Inter

Il y avait assurément une certaine impatience mêlée d'excitation chez les supporters du Real Madrid –et bien au-delà– à l'idée de voir leur équipe s'étalonner sur la plus grande scène mondiale des clubs.

Et pour cause : après un mercato XXL avec environ 225 millions d'euros investis pour renforcer l'effectif, le retour de José Mourinho sur le banc, les socios avaient hâte. D'autant plus que le premier visiteur de la saison européenne avait de l'allure : l'Inter Milan. Sur la pelouse du Bernabéu, trois nouvelles recrues étaient alignées : les défenseurs Kona-té, Dumfries et Cucurella, notamment. L'attaque, elle, n'a eu besoin de renforts de personne pour remettre les Italiens à leur place. Kylian Mbappé ouvre ainsi le score sur une offrande de Brahim Diaz, consécutive à une perte de balle du défenseur interiste Bisseck (14e). A ce moment de la partie, ce sont pourtant les Italiens qui imposaient le tempo, multipliant les grosses occasions, mais se heurtant à un Thibaut Courtois infranchissable.

Le Real va ensuite enfoncer le clou, profitant une nouvelle fois d'une erreur de l'Inter : le gardien Martínez tente un dribble devant Federico Valverde, qui contre le ballon et offre le break au Real (23e). Clinique, presque cruel.

Ce Real version Mourinho ne s'embarrasse pas de la possession : il accepte de subir, mais ses contres font très mal. A plusieurs reprises, Mbappé, Bellingham et Diaz sont passés tout près d'inscrire un troisième but. Et Madrid aurait pu le regretter, car l'Inter est parvenu à réduire le score et relancer le suspense par le but de Carlos Augusto (77e).

Si le capitaine des Bleus a vécu une belle soirée, à quelques centaines de kilomètres de Madrid, son frère Ethan ne peut pas en dire autant. L'attaquant de Lille a en effet été expulsé lors de la rencontre entre le club nordiste et le Betis Séville. Le jeune joueur de 19 ans a perdu ses nerfs en assénant un coup de coude au visage du joueur espagnol Natan (56e), laissant ses coéquipiers à dix. A ce moment-là, les Lillois venaient d'encaisser le troisième but du Betis, qui avait déjà ouvert le score par le Japonais Ueda (12e) et menait 2-1 après une reprise de la tête sur corner d'Alessandro (36e).

Dans les autres rencontres, pour son premier match en Ligue des champions depuis le départ de Pep Guardiola, Manchester City n'a pas brillé. Mais les



Citizens ont été suffisamment réalistes, grâce à Erling Haaland double buteur, pour repartir avec les trois points de la pelouse du FC Porto (2-0). Une victoire sans éclat, mais déjà précieuse dans la construction d'une nouvelle ère.

Mourinho défend Vinicius Junior

En outre et Malgré les trois points pris mardi soir, l'ambiance au Bernabéu s'est détériorée en fin de match lorsque Vinicius Junior a été remplacé. Le Brésilien a quitté la pelouse à la 87e minute sous une

bronca du public madrilène, les supporters ayant fait part de leur mécontentement après les difficultés de l'attaquant à se montrer tranchant face à une solide défense italienne.

S'adressant aux médias après le coup de sifflet final, Mourinho a reconnu que Vinicius était actuellement en manque de forme, tout en soulignant les efforts défensifs incessants du joueur. Le technicien portugais a insisté sur le fait que l'ailier souffrait simplement de fatigue en fin de match.

Belgique

Courtois explique son retrait

Après la victoire du Real Madrid contre l'Inter Milan (2-1) en Ligue des champions, mardi, Thibaut Courtois a confirmé qu'il mettait sa carrière internationale en pause. Le gardien de 34 ans ne participera donc pas à la campagne de Ligue des nations avec la Belgique.

Thibaut Courtois ne sera pas dans les cages belges au moment d'affronter la France en Ligue des nations (le 28 septembre à Bruxelles, puis le 5 octobre à Saint-Denis), comme il l'avait annoncé à la fin de la Coupe du monde. Le portier madrilène souhaite en effet faire une pause, afin de se concentrer sur sa condition physique et ses performances en club. Après la victoire du Real face à l'Inter Milan (2-1) en Ligue des champions, mardi, le gardien de 34 ans a indiqué que son retrait temporaire faisait « suite à une discussion avec le (nouveau) sélectionneur Mark Van Bommel. »

Si Courtois envisage de retrouver les Diables Rouges dans la perspective de l'Euro 2028, sa présence dans le onze de départ ne sera pas certaine. « Mark van Bommel m'a répondu qu'il ne pouvait pas me garantir une place de titulaire. Si le gardien qui dispute la Ligue des nations réalise de bonnes performances, le sélectionneur pourrait lui faire confiance à nouveau », a-t-il poursuivi. Lors du quart de finale face à l'Espagne cet été, le géant

belge avait cédé sa place à Senne Lammens à cause d'une blessure. Ce dernier avait été l'auteur d'une faute de main ayant précipité l'élimination des Belges (1-2).

ESPAGNE

Messi souhaite acquérir CD Eldense

Messi aurait trouvé un accord de principe pour finaliser le rachat total du CD Eldense, qui évolue actuellement en deuxième division espagnole. Selon Marca, l'attaquant de Miami s'apprête à acquérir 100 % des parts du club sans l'intervention d'un tiers, une fois le processus de due diligence achevé. La transaction n'attend plus que la ratification formelle du Conseil supérieur des

sports (CSD) espagnol dans les prochains jours.

Le club basé à Alicante appartenait auparavant à un groupe d'investissement international dirigé par l'homme d'affaires Juan Carlos Trujillo, à la suite d'un rachat à Pascual Perez en octobre 2025. Malgré un intérêt récent de l'investisseur argentin Ricardo Pini, via une offre proposée de 12 millions d'euros, l'irruption soudaine de Messi a radicalement fait basculer les négociations, le plaçant en position de s'assurer la propriété du club d'Elda situé près de la Catalogne. Cette décision stratégique élargit encore davantage le portefeuille sportif de la famille Messi après son acqui-

sition du club espagnol de cinquième division, l'UE Cornella, plus tôt cette année. L'icône argentine s'est également associée à son proche ami Luis Suarez pour acheter le club uruguayen Deportivo LSM. L'empreinte grandissante de la famille dans la gouvernance du football s'étend aussi au Lions FC, où son frère Matias occupe le poste de président du club.

COLOMBIE

Rodriguez vers Avellino

La star colombienne, protagoniste avec le maillot de sa sélection également lors du dernier Mondial 2026 Etats-Unis-Mexique-Canada, est en effet libre et négocie avec le club biancoverde pour signer librement. Si elle se concrétise, ce ne sera pas seulement une opération commerciale, car l'ancien du Real Madrid et du Bayern Munich cherche un club pour se relancer et continuer à jouer. Le président d'Avellino, Angelo Antonio D'Agostino, a confirmé la possible arrivée de James Rodriguez. Interrogé par Ottopagine en marge d'un événement, le patron des Loups a en effet souligné que les négociations étaient en cours : « James Rodriguez ? Nous y réfléchissons. Il paraît que le joueur a donné sa disponibilité, mais il faut voir. Il y a une négociation ouverte, c'est

en cours, maintenant on va voir un instant. James veut continuer à jouer encore pendant deux ans, si j'ai bien compris. Il ne veut pas encore sortir du monde du football. Nous en avons parlé avec l'un des agents pour essayer de le convaincre. » Ce sont des heures décisives et, sur la table, Avellino a présenté une offre importante au joueur : un contrat d'un an avec une option pour une saison supplémentaire en cas de montée en Serie A. Au joueur, qui à Minnesota percevait plus de 5 millions d'euros avec son dernier contrat, un salaire monstre pour un club comme celui d'Irpinia, d'environ 2 millions d'euros bonus compris, a été proposé. James Rodriguez est libre sur le marché après avoir quitté le 30 juin dernier le club américain du Minnesota United. Au cours de sa carrière, il

a également porté les maillots d'Envigado, Banfield, Porto, Monaco, Real Madrid, Bayern Munich, Everton, Al-Rayyan, Olympiacos, São Paulo, Rayo Vallecano et Leon.

Il a tout gagné et son palmarès compte pas moins de 25 titres : 2 Ligues des champions, 2 Coupes du monde des clubs, 1 Ligue Europa, 2 Supercoupes de l'UEFA, 3 championnats du Portugal, 2 championnats d'Espagne, 2 championnats d'Allemagne, un championnat d'Argentine, une Supercoupe d'Espagne, une Coupe d'Allemagne, une Coupe du Portugal, 2 Supercoupes d'Allemagne, 3 Supercoupes du Portugal, une Coupe du Brésil et une Supercoupe du Brésil. Il a enfin terminé meilleur buteur et donc Soulier d'Or de la Coupe du monde 2014.



LES MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

I. Jeux de société. II. Un livre qu'on parcourt de A à Z. III. Impériale récompense. Premier ministre israélien. IV. Vieille armée. Obscurcir. V. Tubes de salle de bain. Accompagne le diplôme. VI. Dégaza. Futur réserviste. VII. Erbium. Légume qui pousse dans la terre et qu'on récolte parfois sous la glace. VIII. Chose peu commune. Rengaine. IX. Immérité. Tous à Rome. X. Perdues. Terminaison.

VERTICALEMENT

1. Gros oeuvre...ou grand oeuvre, c'est selon. 2. Surchargé. La troupe des sans grade. 3. Héros avisé de la guerre de Troie. Défunte Allemagne. 4. Les orgues de Staline, en abrégé. Bambocheur. 5. Monte en l'air (et y reste). 6. Devant la Vierge. Os de vertébré. 7. Pied de vers. Coutumes. 8. Bourgeoisie révolutionnaire. 9. Grand lac. Maladie de l'oreille. 10. Activité où excellait Louis XVI.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

MOTS MÊLÉS

la ville qui ne dort jamais (New York)

- ALGUE
AMERRIR
BAIE
BARRAGE
CRABE
DIGUE
- ECLUSE
ECUME
ELEMENT
ESTRAN
ETALE
HOULE
- ISTHME
JETEE
JUSANT
LAGON
LAISSE
LITTORAL
- MAREE
MARNAGE
MASCARET
MEDUSE
MER
PASSE
- PHARE
POLDER
SABLE
TEMPETE
VAGUES
VASIERE

T	E	B	A	R	C	E	L	B	A	S	E
N	S	T	F	H	O	U	L	E	R	E	U
E	T	T	E	S	U	D	E	M	T	I	G
M	R	N	M	P	O	L	D	E	R	A	L
E	A	A	A	E	M	A	J	G	L	B	A
L	N	S	H	E	R	E	I	S	A	V	E
E	S	U	C	P	S	I	T	R	I	I	M
E	I	J	N	A	M	U	R	L	S	S	U
L	I	T	T	O	R	A	L	R	S	T	C
M	A	R	N	A	G	E	R	C	E	H	E
V	A	G	U	E	S	A	T	E	E	M	E
D	I	G	U	E	T	A	L	E	E	E	A

PUBLICITÉ

REPUBLICUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

DE LA WILAYA DE BEJAIA

1^{ère} MISE EN DEMEURE

L'entreprise **EGTPH-BF BOUNAB ALI** sise à au village Arrechah liue dit Bouchene commune Taskriout Wilaya de Bejaia , représenté par son Gérant, titulaire du marché **N°40/2026** relatif au Projet:

Confortement de glissement sur CW17 au PK19+600

est mise en demeure sous 48 Heures de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'entamer les travaux pour achever et livrer le projet dans les délais requis, et ce à compter de la première parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux et le BOMOP.

Faute de quoi l'administration se réserve le droit d'appliquer les mesures Coercitives prévues par la réglementation en vigueur.

REPUBLICUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE M SILA
D'AIIRA D'AIN- EL-HADJEL
COMMUNE DE SIDI- HADJERES
N° d'identité fiscal :098528189074305

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES N° : 02/2026

Le président de l'assemblée populaire communale de Sidi-Hadjeres Lance un avis d'appel d'offres ouvert avec capacités minimales N° : 02/2026 pour la réalisation du projet :

Etude et réalisation de l'aménagement urbain de la partie Nord de la cite Elmagtouna (1ere tranche) -lot de réalisation-

L' APC /Les établissements intéressées par le présent Avis peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège de Bureau des marchés dès parution du présent Avis dans les quotidiens nationaux ou journaux électroniques ou Le B.O.M.O.P contre paiement de la somme de 5 000.00 DA .Les offres doivent être Accompagnées des pièces réglementaires suivantes :

-Le dossier de candidature

1- La Déclaration de candidature remplie signée datée et paraphée

2- La Déclaration de probité remplie signée datée et paraphée

3- Copie de registre de commerce Electronique

4- Copie du Certificat de qualification et de classification professionnelle (Catégorie 04)

5- Copie de Statuts des sociétés

6- Capacités techniques : moyens humains, moyens matériels et plan d'exécution des Travaux.

7- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes ont engagé l'entreprise

NB : Les documents justifiants les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigées uniquement de l'attributaire du marche public, qui doit les fournir dans un délais maximum de dix jours a compter de la date de sa saisine si les documents précités ne sont pas remis dans le délai requis ou s'il s'avère après leur remise qu'ils comportent des informations non conformes à celles figurant dans la déclaration de candidature l'offre concernée est écartée , et le service contractant reprend la procédure d'attribution du marché .

-L'offre Technique

1 -La déclaration à souscrire remplie signée datée et paraphée

2 -Le cahier des charges rempli signé daté et paraphé sur toutes les pages

3 - Un mémoire technique justificatif rempli signé et daté

-L'offre financière

1 - Lettre de soumission remplie signée datée et paraphée

2 - Bordereau des prix unitaire rempli signé daté et paraphé

3 - Devis quantitatif et estimatif rempli signé daté et paraphé

L'offre doit comporter 03 enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres, ainsi que la mention «dossier de candidature», « offre technique » ou « offre financière », Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

A Monsieur le président de l'APC de sidi Hadjeres

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° : 02/2026

Du projet : Etude et réalisation de l'aménagement urbain de la partie Nord de la cite Elmagtouna (1ere tranche) -lot de réalisation-

À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

La date limite de dépôt des offres est fixée à quinze (15) jours à compter de la première parution de présent avis dans les quotidiens nationaux ou les journaux électroniques ou le BOMOP Les offres Doivent être déposées par porteur au Bureau du secrétariat spéciale du président de L'APC a partir de : 8 : 00 h jusqu'aux : 14 : 00 h L'ouverture des plis Aura lieu le même jour au siège de L'APC à : 14 :00 h , Si ce jour coïncide avec un jour férie ou jour de repos légale , la durée de préparation des offres sera proroge ou jour de travail ouvrable qui suive a 10 : 00 les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis.

PRIX LITTÉRAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Huit **ouvrages** en lice pour la cinquième édition

NASSIM TERKI

Le Prix littéraire de la Grande Mosquée de Paris entre dans sa dernière ligne droite. Pour sa cinquième édition, le jury a retenu huit ouvrages, quatre romans et quatre essais, qui restent en compétition pour les deux récompenses qui seront décernées le 13 octobre prochain. Une édition qui revêt une dimension particulière puisqu'elle intervient l'année du centenaire de la Grande Mosquée de Paris, inaugurée en 1926.

Créé en 2022, le Prix littéraire de la Grande Mosquée de Paris récompense chaque année un roman et un essai abordant la civilisation musulmane à travers ses différentes expressions : histoire, culture, pensée, spiritualité ou encore sociétés. Les ouvrages peuvent être écrits en français ou traduits dans cette langue. Pour cette cinquième édition, les livres sélectionnés devaient avoir été publiés en France entre le 15 août 2025 et le 30 septembre 2026.

La récompense est accompagnée, pour chacune des deux catégories, d'une dotation de 3 000 euros.

Dans la catégorie roman, la sélection finale réunit Rachida Brakni, pour *La part absente* (Stock), Javad Djavahery, avec *L'ayatollah aimait sa femme plus que Dieu* (Gallimard), Mohamed Kacimi, auteur de *Feu de Dieu* (Actes Sud), et Louisa Yousfi, pour *La grande méthode* (La Fabrique).

Du côté des essais, le jury devra départager Akram Belkaïd, auteur de *Chroniques du Ramadhan*, Voyage intimiste au cœur du jeûne (Tallandier), Sylvia Chiffoleau, pour *Une histoire du temps dans le monde arabe* (CNRS Éditions), Faouzia Farida Charfi, avec *Lettre à mon petit-fils sur l'islam d'aujourd'hui* (Odile Jacob), et Olivier Hanne, auteur de *L'Islam des Lumières. Histoire de l'humanisme musulman, VII-XXIe siècle* (Tallandier).

La sélection sera examinée par un jury présidé cette année encore par Chems-eddine Hafiz, recteur de la Grande Mosquée de Paris. Il compte parmi ses membres la journaliste Laure Adler, l'écrivaine Djaïli Amadou Amal, le philosophe Souleymane Bachir Diagne, l'éditrice Lucie Bressy, Manuel Carcassonne, directeur général des éditions Stock, ainsi que Claude Colombini, Jérôme Cotillon, Amina Damerджи, Jean-Louis Gouraud, Martine Heissat, Delphine Jouenne, Pierre Leroy, ancien dirigeant de Hachette Livre, Aïcha Mokdahi et l'historien Benjamin Stora.

Le Prix littéraire de la Grande Mosquée de Paris a dévoilé les huit ouvrages finalistes de sa cinquième édition. Quatre romans et quatre essais sont encore en lice pour les deux prix qui seront décernés le 13 octobre prochain.



Le palmarès de l'édition précédente avait distingué Hajar Azell dans la catégorie roman pour *Le sens de la fuite* (Gallimard), tandis qu'El Mouhoub Mouhoud avait remporté le prix de l'essai avec *Le Prénom*. Esquisse pour une auto-histoire de l'immigration algérienne (Seuil). Le jury avait également accordé une mention spéciale à Catherine Mayeur-Jaouen pour *Le culte des saints musulmans* (Gallimard). Un Grand Prix du jury avait, par ailleurs, été attribué à Abdelwahab Meddeb pour l'ensemble de son œuvre. Cette nouvelle édition s'inscrit dans un contexte particulier pour l'institution parisienne. La Grande Mosquée de Paris célèbre en effet cette année son centième anniversaire. Son inauguration avait eu lieu le 15 juillet 1926, dans le 5e arrondissement de la capitale. Sa construction répondait notamment à la volonté de rendre hommage aux soldats musul-

mans ayant combattu aux côtés de la France durant la Première Guerre mondiale.

Au fil des décennies, l'édifice s'est imposé comme un lieu de culte, mais aussi comme un espace consacré à la transmission et aux échanges autour des cultures et des sociétés musulmanes. Expositions, rencontres, conférences et initiatives éditoriales y trouvent régulièrement leur place. Le Prix littéraire s'inscrit dans cette démarche en mettant en avant des ouvrages qui contribuent, par la fiction ou par l'essai, à éclairer les différentes dimensions de la civilisation musulmane.

Le 13 octobre prochain, le jury devra donc désigner les deux lauréats de cette cinquième édition, dans un rendez-vous qui prendra une résonance particulière au moment où la Grande Mosquée de Paris marque un siècle d'existence.

« **Kutubuna** », les livres déjà lus appelés à une seconde

Le ministère de la Culture et des Arts vient de mettre en ligne la plateforme numérique nationale « Kutubuna », consacrée à l'échange, au don et à l'acquisition de livres déjà lus. Lancée sous le slogan « À nos livres, une autre vie », cette nouvelle initiative vise à « encourager la circulation des ouvrages et à renforcer les pratiques de lecture » à travers le pays.

La mise en place de cette plateforme intervient à quelques semaines du Festival national du livre lu, prévu du 26 septembre au 5 octobre 2026 dans les différentes wilayas du pays. Conçue comme un espace numérique accessible aux lecteurs, « Kutubuna » leur permet de proposer des ouvrages dont ils souhaitent se séparer, soit pour les échanger, soit pour les donner à d'autres lecteurs.

La plateforme offre également la possibilité de rechercher des titres et d'acquérir des ouvrages qui peuvent être difficiles à trouver dans les librairies ou sur le marché du livre. Elle entend ainsi faciliter les échanges entre lecteurs, tout en favorisant une meilleure circulation des livres déjà présents dans les bibliothèques personnelles.

À travers « Kutubuna », le ministère de la Culture et des Arts cherche à installer une nouvelle dynamique autour du livre. Le principe repose sur une démarche simple : permettre à un ouvrage déjà lu de passer d'un lecteur à un autre au lieu de rester durablement rangé sur une étagère.

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a elle-même relayé cette initiative sur les réseaux sociaux en évoquant les livres de sa propre bibliothèque qu'elle souhaite mettre à la disposition d'autres lecteurs. Elle a notamment défendu l'idée selon laquelle un ouvrage peut changer de propriétaire et poursuivre son parcours auprès d'un nouveau lecteur.

« Le livre que vous recherchez aujourd'hui se trouve peut-être dans la bibliothèque d'un lecteur que vous n'avez pas encore rencontré », a-t-elle écrit, appelant les lecteurs à inscrire leurs ouvrages sur la plateforme afin de leur permettre de connaître une « seconde vie ».

L'initiative cherche également à créer des liens entre des lecteurs qui ne se connaissent pas nécessairement, mais qui peuvent partager les mêmes

centres d'intérêt littéraires ou rechercher les mêmes ouvrages.

Le lancement de « Kutubuna » s'inscrit directement dans la préparation du Festival national du livre lu, programmé du 26 septembre au 5 octobre prochain. Cette manifestation réunira notamment des lecteurs, des écrivains, des professionnels du secteur du livre, ainsi que des clubs de lecture et des associations dans plusieurs régions du pays. La plateforme numérique vient ainsi compléter le volet physique du festival en permettant aux échanges autour du livre de commencer avant la manifestation et de se poursuivre au-delà de ses dates. Elle pourrait également constituer un outil pour renforcer les réseaux de lecteurs et donner davantage de visibilité aux initiatives locales liées à la lecture.

Avec « Kutubuna », le ministère entend surtout promouvoir une conception plus dynamique du livre. Un ouvrage déjà lu n'est pas nécessairement destiné à rester dans une bibliothèque personnelle : il peut être donné, échangé, recherché par un autre lecteur et continuer ainsi son parcours.

LAGHOUAT

Une campagne pour recenser les manuscrits conservés par les particuliers

La bibliothèque principale de lecture publique Cheikh Bachir El-Ibrahimi de Laghouat a lancé une vaste opération destinée à recenser les manuscrits anciens conservés par des particuliers à travers la wilaya. L'objectif est de mieux identifier ce patrimoine, d'en préserver le contenu et de contribuer à sa valorisation comme partie intégrante de la mémoire historique et culturelle nationale. L'opération concerne les manuscrits détenus par des familles, des chercheurs et différents particuliers. Les services de la bibliothèque sont chargés de recueillir les informations relatives à ces documents, d'en vérifier l'authenticité et de numériser leur contenu. Une fois cette opération effectuée, les documents originaux sont remis à leurs propriétaires.

Selon la directrice de la bibliothèque principale de lecture publique, Sara Keddouda, cette démarche doit permettre de disposer d'un inventaire plus précis des manuscrits conservés dans les différentes régions de la wilaya. Le travail porte notamment sur l'identification des documents, la collecte des données qui les concernent ainsi que leur scannage, afin de constituer progressivement une base documentaire consacrée à ce patrimoine. L'enjeu est également de protéger des documents souvent conservés dans des conditions qui peuvent les exposer, avec le temps, à la dégradation ou à la disparition. Leur numérisation permet ainsi de conserver une copie de leur contenu, tout en respectant le droit des propriétaires à récupérer leurs documents originaux. Une source pour l'histoire locale Pour Sara Keddouda, l'intérêt de ces manuscrits dépasse leur seule valeur documentaire. Ces écrits peuvent apporter des informations précieuses sur l'histoire de Laghouat et de ses différentes régions, mais aussi sur l'évolution de la vie sociale, culturelle et religieuse de leurs habitants. Ils constituent également des sources susceptibles d'alimenter les travaux des historiens, chercheurs et universitaires. Leur contenu peut notamment contribuer à approfondir la connaissance de périodes, de pratiques ou d'événements qui ne sont pas toujours suffisamment documentés par les sources modernes.

La bibliothèque appelle ainsi les citoyens qui détiennent des manuscrits ou d'anciens documents présentant un intérêt scientifique, historique ou culturel à se rapprocher de ses services. L'objectif est de permettre aux équipes concernées d'identifier ces documents, d'en assurer l'authentification et de procéder à leur numérisation. Les propriétaires sont assurés de récupérer leurs documents après le traitement. Cette garantie doit faciliter leur participation à une opération qui repose largement sur la coopération des familles et des détenteurs privés. À travers cette initiative, la bibliothèque Cheikh Bachir El-Ibrahimi entend donc contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine manuscrit de la wilaya de Laghouat. Au-delà du recensement, l'opération vise à préserver des témoignages écrits qui peuvent encore apporter un éclairage important sur l'histoire et la société de la région, tout en permettant aux générations futures et aux chercheurs d'y accéder sous forme numérisée.

Rédaction Culturelle

Trait d'esprit

“Vous n’êtes pas responsable de la tête que vous avez mais vous êtes responsable de la gueule que vous faites.”

Coluche

Crédit automobile mourabaha à la BNA

Les conditions d’éligibilité et de remboursement précisées

La Banque nationale d’Algérie (BNA) a apporté, hier, des éclaircissements sur son offre de crédit automobile en formule mourabaha dans un communiqué officiel. La banque rappelle que ce produit est soumis à des critères stricts d’éligibilité et de remboursement. Elle insiste particulièrement sur un point : l’octroi du crédit reste conditionné par la disponibilité des véhicules. Ainsi, la promotion de cette offre ne garantit pas un traitement immédiat des demandes déposées par les clients. Une mise au point destinée à informer clairement les futurs emprunteurs sur les modalités et les limites de cette offre.

Selon un bulletin spécial

Pluies prévues aujourd’hui sur plusieurs wilayas

Un bulletin météorologique spécial (BMS) de l’Office national de météorologie indique que des pluies affecteront plusieurs wilayas aujourd’hui, avec un niveau de vigilance « Orange ». Le BMS vise en particulier Tizi Ouzou, Bejaïa, Jijel, Skikda, Annaba, El Tarf, Bordj Bou Arréridj, Sétif, Mila, Constantine, Guelma, Souk Ahras et Oum El Bouaghi, où les précipitations devraient se situer entre 20 et 40 mm et pourraient localement dépasser 50 mm, du jeudi 9 h 00 au vendredi 9 h 00. Sont également concernées Tipaza, Alger, Boumerdès, Bouira, Blida, Aïn Defla et Médéa, avec des pluies comprises entre 20 et 30 mm, du jeudi 1 h 00 au 21. h 00.

Un séisme de magnitude 2,7 enregistré à M’Sila

Un léger tremblement de terre, d’une magnitude de 2,7 sur l’échelle de Richter, a été ressenti mardi dernier dans la wilaya de M’Sila, aux alentours de 18 h 37. Selon les premières informations, l’épicentre se situait à environ 11 kilomètres au nord du chef-lieu. Aucun dégât matériel ni victime n’a été signalé à la suite de ce séisme. Les services de la protection civile rappellent aux citoyens de rester vigilants et de les contacter en cas de besoin, via le numéro vert 1021 ou le 14 pour les urgences.

Incendies

La CNAS active son numéro vert 3010 pour soutenir les assurés sinistrés

Face aux incendies qui ont touché plusieurs wilayas, la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) a mis en place un numéro vert (3010) à destination des assurés sociaux et de leurs ayants droit. Ce dispositif vise à répondre à leurs préoccupations liées à la sécurité sociale et à faciliter leur prise en charge, précise un communiqué publié hier. La CNAS a également réaffirmé son engagement sur le terrain pour une prise en charge urgente des citoyens affectés. Parmi les mesures annoncées, l’accélération de la réédition des cartes Chifa figure en priorité : ces nouvelles cartes seront acheminées sans délai vers les wilayas sinistrées et remises à leurs propriétaires. Un dispositif conçu pour apporter un soutien rapide et concret aux populations touchées par ces catastrophes naturelles.

Tamanrasset

Un homme arrêté pour pratiques de sorcellerie et profanation du Coran

À Tamanrasset, les agents de la sécurité urbaine ont interpellé un individu suspecté de pratiquer des rites de sorcellerie et de magie noire, ainsi que de se moquer des préceptes religieux et de profaner le Coran. Cette arrestation fait suite à des signalements indiquant que le mis en cause utilisait un local situé en plein centre-ville pour exercer ces activités. Après avoir obtenu l’autorisation du procureur de la République, les forces de l’ordre ont mené une perquisition sur les lieux. Lors de cette opération, ils ont découvert et saisi plusieurs objets liés à ces pratiques : des livres sur la magie et la sorcellerie, des talismans, des cadenas, des flacons, ainsi que divers papiers utilisés dans ce contexte. Le suspect a ensuite été placé en garde à vue, et une enquête a été ouverte pour éclaircir cette affaire. Une fois les procédures administratives terminées, le suspect et les autres personnes impliquées ont été présentés devant les autorités judiciaires compétentes de la région, afin que la justice puisse statuer sur cette affaire.

Judo / Grand Prix de Budapest

L’Algérie présente avec trois athlètes

Trois judokas (deux messieurs et une dame) représenteront l’Algérie à l’édition 2026 du Grand Prix de Budapest, prévue du 11 au 13 septembre en Hongrie, a indiqué la Fédération algérienne de judo. Il s’agit de Dris Messaoud Redouane (-73 kg) et Mohamed El Mehdi Lili (+100 kg) chez les messieurs, ainsi que de Léna Maria Djeriou (-52 kg) chez les dames. Suivant le programme de compétition, dévoilé mercredi par les organisateurs, Djeriou sera la première représentante algérienne à faire son entrée en lice dans ce tournoi, dans la matinée du vendredi 11

septembre. Le lendemain, ce sera au tour de Dris Messaoud de monter sur le tatami, alors que son compatriote Mohamed El Mehdi Lili devra attendre le troisième et dernier jour de compétition pour faire son entrée en lice. D’après les organisateurs, 523 athlètes (321 messieurs et 202 dames), représentant 70 pays, de six continents, ont confirmé leur participation à ce prestigieux tournoi international, qui s’étalera sur trois jours. Conduite par le membre du bureau fédéral Khaled Brahmi, la délégation algérienne se trouve depuis mardi dans la capitale hongroise.

JOURNAL L'EXPRESS

Nouveau numéro de téléphone :

028 26 99 24

L'EXPRESS

ÉDUCATION NATIONALE

Ouverture des permutations intra et extra-wilaya

Le ministère de l’Éducation nationale a annoncé, hier dans un communiqué, le lancement de l’opération de permutation des enseignants à l’intérieur de la wilaya et en dehors de l’administration employeuse (hors wilaya), exclusivement via le système d’information du secteur, et ce jusqu’au 13 septembre courant.

« Dans le cadre des efforts visant à rapprocher les enseignants de leurs lieux de résidence, dans l’intérêt commun des élèves et des enseignants, le ministère de l’Éducation nationale annonce l’ouverture de l’opération de transfert des enseignants par permutation à l’intérieur de la wilaya et en dehors de leur administration employeuse (hors wilaya), exclusivement via le système d’information du secteur de l’éducation nationale <https://ostad.education.dz> », précise la même source. « L’opération concerne les enseignants titulaires en situation d’activité souhaitant bénéficier d’une permutation, lesquels doivent soumettre leurs demandes de participation à l’opération de transfert par permutation, à l’intérieur ou à l’extérieur de la wilaya, durant la période allant du 9 septembre au 13 septembre à 16 h 00 », ajoute le communiqué. Dans ce cadre, «les services des directions de l’éducation procèdent à la vérification et à la confirmation des informations fournies par les enseignants du 9 au 14 septembre à 16 h 00». S’agissant des demandes de permutation à l’intérieur des wilayas, «les enseignants dont les demandes ont été confirmées choisiront un seul établissement éducatif vers lequel ils souhaitent être transférés, parmi les établissements où l’un des enseignants a exprimé son souhait de permutation, relevant du même



cycle d’enseignement et de la même matière, et ce, durant la période allant du 14 au 17 septembre à 08 h 00», note le communiqué. Pour ce qui est des demandes de permutation hors wilaya, «les enseignants dont les demandes ont été validées choisiront une seule direction de l’éducation vers laquelle ils souhaitent être transférés, parmi les directions où l’un des enseignants a exprimé son souhait de permutation hors de son administration employeuse, relevant du

même cycle d’enseignement, du même grade et de la même matière, et ce, durant la période allant du 14 au 17 septembre à 08 h 00». «Les enseignants participants seront informés des résultats de l’opération de permutation à partir du 17 septembre à 18 h 00, tandis que l’installation des enseignants dont les demandes auront été acceptées dans leurs nouveaux établissements interviendra le 20 septembre courant», conclut la même source. **R. N.**

TOMATES

300 000 qx de saison à Aïn Temouchent



La wilaya d’Aïn Temouchent a réalisé, au cours de la campagne agricole en cours, une production de plus de 300 000 quintaux (qx) de tomates de saison, rapporte l’APS. Une production de

plus de 300 000 quintaux de tomates de saison a été réalisée sur une superficie de 480 hectares, répartie à travers l’ensemble des communes de la wilaya, a indiqué le chef du service des statistiques et des

enquêtes économiques à la direction des services agricoles, Abdeljalil Bouhadjar. La superficie totale consacrée à la culture de la tomate s’est élevée à 900 hectares dans la wilaya, durant l’année en cours, a précisé le même responsable. La production annuelle de tomates au cours de la campagne agricole actuelle a atteint 450 000 quintaux, dont 300 000 quintaux de tomates de saison. Cette filière agricole maintient ainsi ses niveaux de production annuels, tout en conservant sa qualité remarquable, selon la même source. Le climat favorable qui caractérise plusieurs zones agricoles d’Aïn Temouchent contribue au succès de la culture de la tomate tout au long de l’année. Il participe également de manière significative à la stabilité des niveaux de sa production dans la wilaya, a-t-on souligné. ■